

République d'Haïti

Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

Planifier l'éducation, préparer le futur

Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF)

2017-2027

Version pour consultation

Port-au-Prince, Haïti

Janvier 2018

« ***Seule la richesse nationale exploitée permettra de fournir une éducation salvatrice à la majorité.*** »

(Odette Roy FOMBRUN)

Carte d'Haïti



Haïti 2016 – Etat des lieux

i. ***Population : 10.8 millions***
ii. ***Superficie : 27,500 km2, forte densité***
iii. ***PIB: US$8.6 milliards, $811/ hab. 1,780 (PPP)***
iv. ***Faible Croissance : 1.7%, Chômage : 40%***
v. ***Développement Humain : IDH 0.471***
vi. ***Inégalité : Coefficient Gini 60.8***
vii. ***Espérance de vie : 63 ans***
viii. ***Stabilité Politique encore incertaine, Gouvernance Publique insuffisante***

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

BDS :	Bureau de District Scolaire
CEC :	Caribbean Examination Council
CEEC :	Commission Épiscopale des Écoles Catholiques
CME :	Commission Municipale d'Éducation
COPP :	Cellule d'Orientation et de Placement Professionnel
CS :	Comité Stratégique
CT :	Comité Technique
DDE :	Direction Départementale d'Éducation
DEF :	Direction de l'Enseignement Fondamental
DPCE :	Direction de la Planification et de Coopération Externe
ENFA :	Education non Formelle et Alphabétisation
ESR :	Enseignement Supérieur et de Recherche
EESR :	Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche
FEPH :	Fédération des Écoles Protestantes d'Haïti
FST :	Filières Scientifique et Technologique
GTEF :	Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation
IHSI :	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
INFP :	Institut National de la Formation Professionnelle
MEF :	Ministère de l'Économie et des Finances

MENFP :	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
ODD :	Objectifs de Développement Durable
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAT :	Plans d'Actions Triennaux
PIB :	Produit Intérieur Brut
POA :	Plan Opérationnel Annuel
PPBSE :	Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi et Évaluation
SE :	Structures d'Exécution
SEA :	Secrétairerie d'Etat à l'Alphabétisation
TBS :	Taux Brut de Scolarisation
TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication
TNS :	Taux Net de Scolarisation
USI :	Unité du Système d'Information
VAE :	Validation des Acquis de l'Expérience

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES **3**

Propos du Ministre **6**

Mots de remerciements **7**

INTRODUCTION **8**

CHAPITRE I : CONTEXTE ET JUSTIFICATION **9**

I.1. Contexte sociodémographique *9*

I.2. Contexte Socio-culturel *10*

I.3. Contexte éco-environnemental *10*

I.4. Contexte macro-économique *11*

I.5. Justification *13*

CHAPITRE II : LE PLAN 2017-2027 **15**

II.1. ANALYSE DE LA SITUATION *15*

II.1.1. Brève description de la structure du secteur 15

II.1.2. Performance du système éducatif haïtien 17

II.1.3. Gouvernance et capacités du système 24

II.2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES *25*

II.3. CIBLES POUR L'HORIZON 2027 *31*

2.3.1. PETITE ENFANCE ET PRÉSCOLAIRE 31

2.3.2. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL 31

2.3.3. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 32

2.3.4. FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE 32
2.3.5. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE 33
2.3.6. ENFANTS À BESOINS SPÉCIAUX 34
2.3.7 ÉDUCATION NON FORMELLE ET ALPHABÉTISATION..... 34
II.4. INTERVENTIONS *36*
2.4.1. ACCÈS DANS L'ÉQUITÉ..... 36
2.4.2. QUALITÉ DANS L'ÉQUITÉ 47
2.4.3. GOUVERNANCE SECTORIELLE..... 52
II.4.4. CHRONOGRAMME D'ACTIONS 57
CHAPITRE III : STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE 68
III.1. DISPOSITIF ORGANISATIONNEL *69*
i. Comité stratégique (CS)..... 69
ii. Comité technique (CT)..... 70
iii. Structures d'exécution (SE) 70
III.2. MODALITÉS DE SUIVI *70*
i. Suivi organisationnel..... 70
ii. Suivi de la mise en œuvre des programmes 70
iii. Suivi de la conformité 71
iv. Suivi financier 71
v. Suivi des résultats..... 71
III.3. MODALITES D'EVALUATION..... *71*
i. Évaluation des POA 71
ii. Évaluation des PAT..... 71
iii. Évaluation à mi-parcours du PDEF..... 72
iv. Évaluation finale..... 72
III.4. STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION..... *73*
III.4.1. Stratégie d'information 73
III.4.2. Stratégie de communication..... 73
CHAPITRE IV : COÛTS ET STRATÉGIES DE FINACEMENT DU PDEF 74
Annexe I. CADRE DES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PDEF 76
Documents consultés:..... 86

Propos du Ministre

Mots de remerciements

INTRODUCTION

Au cours de la période 2010-2015, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) a conçu et mis en œuvre son plan quinquennal en réponse aux différents problèmes relevés lors des consultations menées auprès de nombreux acteurs identifiés à l'échelle nationale par le Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation (GTEF) créé par le Président de la République en 2007. Ces problèmes ont porté notamment sur la structure de gouvernance du système éducatif par rapport à sa faible capacité à planifier et à gérer en vue de répondre efficacement aux besoins éducatifs des différentes couches de la population et de fournir au pays les ressources humaines qualifiées dont il a besoin pour se développer.

Le bilan produit à la fin du processus a montré que certains progrès ont été réalisés sur ces différents points. Citons, entre autres, les normes qui sont établies pour réguler la construction des bâtiments scolaires, le cadre politique défini pour la formation des maîtres ainsi que l'amélioration de leurs conditions de travail, la décision relative à la libération des flux des élèves par l'élimination des examens officiels de 6^{e} année fondamentale et de baccalauréat 1ère partie, l'évaluation diagnostique des élèves de 4^{e} année, la généralisation de la réforme du secondaire en cours et le financement de l'accès gratuit de plusieurs milliers d'enfants à l'école.

Cependant, vu l'ampleur des nombreux problèmes auxquels le système éducatif continue de faire face, ces efforts très importants n'ont malheureusement pas suffi pour le mettre au niveau visé en sorte qu'il puisse bien remplir sa mission et fournir les résultats escomptés. Le temps mis à cet effet semble avoir été trop court et l'environnement sociopolitique très mouvementé dans lequel les interventions ont été engagées, n'a pas non plus aidé à la réalisation des objectifs fixés.

Le Plan 2017-2027 qui sera présenté dans les lignes qui vont suivre, se veut donc un instrument renforcé que l'État se donne pour recadrer et orienter toutes les actions qu'il prévoit mener dans ce domaine au cours des dix prochaines années. Il est organisé en quatre (4) chapitres. Le premier décrit le contexte économique et social qui prévaut aujourd'hui au niveau national et international, notamment les nouveaux engagements pris par le monde en matière de développement ainsi que les efforts qu'il s'avèrera nécessaire de faire en éducation et en formation pour qu'elle puisse jouer son rôle et fournir tout l'apport attendu.

Le deuxième chapitre présente le Plan qui est élaboré pour la période 2017-2027 dans le but de renforcer les efforts déjà réalisés ou en cours et de combler en même temps les écarts importants mis en exergue par l'analyse de la situation actuelle de l'éducation et de la formation en Haïti par rapport aux objectifs fixés, en dépit de l'exécution du Plan Opérationnel 2010-2015 et la mise en œuvre du Programme d'Interventions Publiques en Éducation en 2012-2014ainsi que des douze (12) mesures prises en 2014-2015.

Le troisième chapitre porte sur la stratégie qui va être mise en œuvre pour orienter, coordonner, exécuter, suivre et évaluer les actions programmées. Et, enfin, au chapitre IV, sont déterminés les coûts qu'engendreront ces actions et les stratégies qui vont être adoptées et appliquées pour mobiliser et gérer les ressources nécessaires à leur financement.

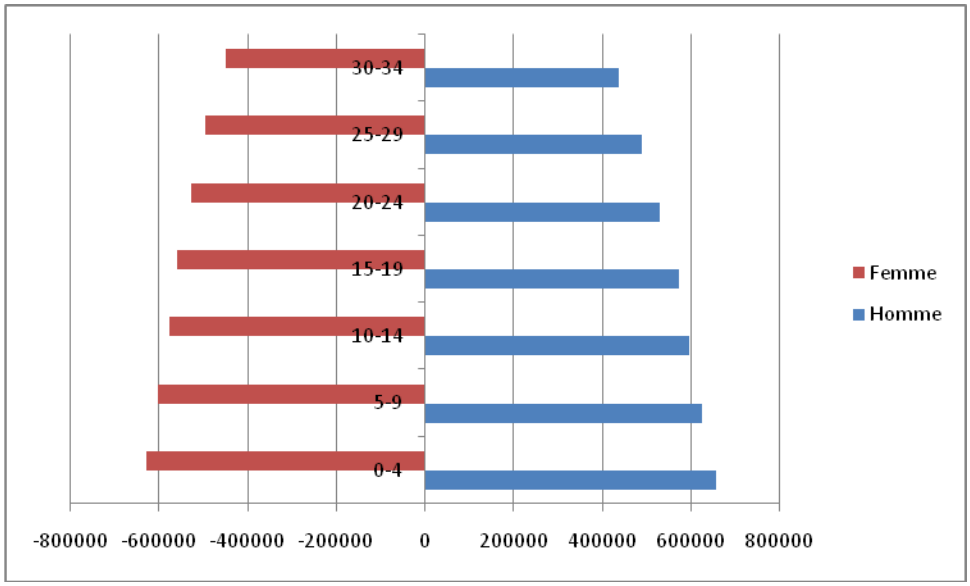
CHAPITRE I : CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'élection d'un nouveau président à la tête du pays en février 2017 ainsi que la mise en place du gouvernement, le renouvèlement des membres du corps législatif et des collectivités territoriales ont suscité de nouvelles attentes chez les citoyens et ouvert en même temps un espace pour de nouvelles initiatives tout au moins pour l'horizon 2022. Parmi ces nombreuses attentes figurent, entre autres, la forte demande sociale renouvelée en matière d'éducation et de formation à tous les niveaux et la nécessité qu'il y a à faire en sorte que cette éducation et cette formation soient de qualité pour tous.

Pour pouvoir répondre efficacement à ces attentes, un certain nombre de mesures importantes devront donc être prises pour faire face à de nombreux défis d'ordre social, démographique, culturel, éco-environnemental et macro-économique qui se posent.

I.1. Contexte sociodémographique

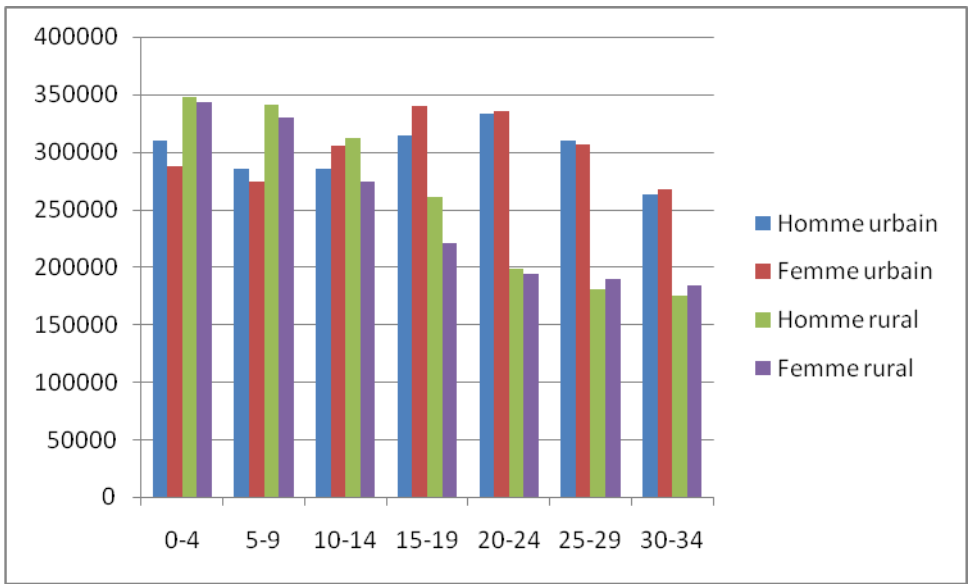
Sur la base des projections de population d'Haïti publiées en 2007 par l'IHSI1, la population totale estimée en 2015 à 10 911 819 habitants passera à 13 350 018 habitants en 2030; soit une croissance annuelle moyenne de 1,35% au cours de ces 15 ans. Il ressort aussi que, pour 2015, les populations féminine et masculine pour le groupe 0-34 ans (groupe prioritaire cible en matière d'éducation et de formation : 7764373 personnes dont 49.57% de femmes) suivent la même distribution pyramidale et continueront d'évoluer dans le même sens jusqu'en 2030 avec un rythme annuel moyen respectivement de 1,34% et 1,36%.



En ce qui concerne la répartition géographique de la population, on observe qu'à partir de l'âge de 10 ans, il y a un mouvement important d'hommes et de femmes du milieu rural vers le milieu urbain. Cela pourrait s'expliquer en partie par l'inégale distribution des services entre ces milieux

[1] http://www.ihsi.ht/pdf/projection/ProjectionsPopulation_Haiti_2007.pdf

en général et de l'offre d'éducation et de formation en particulier, y compris pour les groupes les plus vulnérables.



I.2. Contexte Socio-culturel

La République d'Haïti dispose d'une culture riche caractérisée par sa créativité artistique (peinture, musique, danses, artisanat, littérature, théâtre, etc.). Une partie de cette richesse est déjà inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Il importe cependant de reconnaitre que ce patrimoine culturel haïtien n'est pas suffisamment exploité au profit du développement du pays ni pris en compte dans la consolidation de l'identité nationale notamment à travers l'éducation et la formation.

Le créole, langue maternelle qui lie tous les haïtiens, n'occupe pas encore la place qu'il mérite dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des différents instruments servant à orienter et gérer les affaires du pays. On ne le retrouve pas assez dans les stratégies pour produire et transmettre des connaissances et développer des savoirs et compétences nécessaires, pour bâtir la cohésion sociale et contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Le rôle de la femme haïtienne en tant que pilier de l'économie nationale et élément clé de l'éducation des enfants (Environ 70% des enseignants au préscolaire et au fondamental sont des femmes) n'est pas non plus suffisamment valorisé.

I.3. Contexte éco-environnemental

Le processus de dégradation de l'environnement enclenché en Haïti dès le début des années 60 s'est accéléré pour devenir critique à partir de 1985. En milieu rural, le déboisement, le morcèlement des terres, les mauvaises pratiques de cultures, l'érosion et la dégradation des bassins versants sont inquiétants. En ce qui concerne la gestion de l'espace urbain, la situation est aussi jugée insoutenable. L'expansion des villes continue à se réaliser sans un réel plan

d'aménagement. De nouveaux quartiers se développent et s'étalent partout sans tenir compte des normes environnementales qui restent méconnues.

Ainsi, en 2004, lors d'importantes pluies torrentielles, on a dénombré plusieurs milliers de morts et disparus dans les sections communales de Mapou, Belle-Anse, Bodarie (Sud-est) et Fonds-Verrettes (Ouest). Des dégâts d'une même ampleur ont été enregistrés en 2008 puis en 2012 et 2016 dans différents autres endroits du pays, après le passage d'une succession de cyclones dévastateurs. Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 faisant plus de 200.000 morts et détruisant de nombreux édifices publics et d'écoles laisse encore partout ses empreintes. Le manque d'infrastructures de base et l'absence de préparation des habitants rendent le pays plus vulnérable.

Convoquée pour clôturer l'année internationale de la biodiversité et dresser le bilan du plan stratégique pour la diversité biologique pour la décennie écoulée, la conférence mondiale sur la biodiversité de Nagoya (COP 10), au Japon, du 18 au 29 octobre 2010a permis d'aboutir à la révision du plan 2000-2010 et à l'adoption de nouveaux objectifs pour la décennie 2010-2020 auxquels Haïti a adhéré.

Parmi ces objectifs, les Parties s'engagent à :

- « réduire au moins de moitié ou, lorsque possible, à près de zéro le taux de perte d'habitats naturels, y compris les forêts » ;
- protéger « 17 % des zones terrestres et d'eaux continentales et 10 % des zones marines et côtières »;
- conserver et restaurer « au moins 15 pour cent des zones dégradées » ;
- « faire un effort spécial pour réduire les pressions affligeant les récifs coralliens »;
- mettre en œuvre « un plan d'action sur les villes et la biodiversité »;
- changer les législations nationales ou pan-nationales (collectées par le portail international du droit de l'environnement ECOLEX mis en place par l'ONU, la FAO et l'UICN) pour mieux leur faire prendre en compte la biodiversité ;
- financer la mise en œuvre du plan.

Les autorités haïtiennes qui ont également pris d'autres engagements dans le cadre du sommet "One Planète (2017)" doivent donc adopter les mesures appropriées et faire les efforts nécessaires pour mettre en œuvre ce plan notamment à travers le Plan décennal d'éducation et de formation.

I.4. Contexte macro-économique

L'économie haïtienne est caractérisée par un Produit Intérieur Brut (PIB)par tête de 752,20 dollars pour une population de 10,9 millions d'habitants. Selon les estimations de l'IHSI[2], le PIB, en volume, n'a crû que de 1,2% contre 1,5% en 2016. En ce qui concerne les grandes

[2] Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique, Les comptes économiques en 2017.

composantes du PIB, "l'analyse de la demande globale indique que c'est surtout la consommation finale (2.7%) suivie de l'Investissement (0.9%) qui ont tiré la croissance, puisque les exportations, en volume, ont plutôt chuté de 1.2%. La consommation finale a été surtout boostée par la hausse des transferts de la diaspora (15.4%) et l'accroissement de la masse salariale tant au niveau public (8.0% que privé (15.5%)."

Branches d'activité	**Produit Intérieur Brut par secteur** (En millions de gourdes constantes)				
	2012-13	**2013-14**	**2014-15***	**2015-16****	**2016-17*****
Agric., Sylvic., Élev. et Pêche	3360	3311	3131	3227	3254
Industries Extractives	18	19	20	20	20
Industries Manufacturières	1174	1206	1261	1280	1293
Électricité et Eau	69	70	70	72	73
Bâtiments et Travaux Publics	1470	1586	1622	1625	1639
Com., Restaurants et Hôtels	4147	4323	4441	4474	4524
Transports et Communication	1117	1158	1189	1194	1205
Autres Services Marchands	1692	1779	1817	1865	1894
Services non Marchands	1671	1705	1761	1788	1803
Branche Fictive[3]	-909	-996	-981	-992	-994
Valeur ajoutée brute totale	13809	14191	14331	14553	14711
Impôts moins subventions sur les produits	1208	1248	1295	1300	1328
Produit intérieur brut	**15017**	**15439**	**15626**	**15853**	**16039**
Taux de croissance en %	4.2	2.8	1.2	1.5	1.2

Source : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI)-Notes : **Semi-définitif - **Provisoires - ***Estimations

En dépit des résultats encourageants dans certains domaines comme les BTP, le dynamisme économique est encore trop faible pour infléchir de manière substantielle le niveau de pauvreté, tenant compte de la croissance démographique. La faible disponibilité des facteurs de production (énergie, eau, technologies appropriées, baisse tendancielle de l'aide publique au développement) combinée à la faible croissance économique constituent un défi majeur au financement de

[3] Il s'agit, par convention, d'une unité spéciale qui prend en compte l'utilisation faite par les autres de la « production imputée de services bancaires » (SCN 93).

l'éducation et de la formation et limitent la création d'opportunités économiques.

I.5. Justification

Rappelons que le Plan Opérationnel 2010-2015 a été conçu pour permettre, entre autres, à l'État de réaliser les objectifs éducatifs inclus dans ceux plus globaux des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à savoir : i) *Réduire l'extrême pauvreté et la faim, ii) assurer l'éducation primaire pour tous, iii) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, iv) réduire la mortalité infantile , v) améliorer la santé maternelle, vi) combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, vii) préserver l'environnement, et viii) mettre en place un partenariat pour le développement*.

Si le deuxième objectif a atteint un très bon niveau à l'échelle nationale (88% en moyenne), il reste malgré tout beaucoup à faire pour atteindre efficacement tous les enfants et leur offrir un enseignement de qualité. En 2015, de nouveaux objectifs ont été définis par les Nations Unies pour finir le travail commencé par les OMD et s'assurer que nul ne soit laissé-pour-compte. Ainsi, dans le nouvel agenda des objectifs de développement durable (ODD), il s'agira d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (ODD4). En d'autres mots, d'ici à 2030, il s'agit pour Haïti et tous les autres pays membres :

- *de faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile;*
- *de faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire;*
- *de faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable;*
- *d'augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat;*
- *d'éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle;*
- *de veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter;*
- *de faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté*

mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable;

- *de faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous;*
- *d'augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement;*

- *d'accroitre considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.*

Se trouvant au cœur du développement d'Haïti et surtout de l'avenir de sa population, l'éducation et la formation devront donc jouer un rôle clé pour répondre non seulement aux prescrits de la Constitution, mais aussi et surtout aux besoins et attentes des individus, de la société et de l'économie.

CHAPITRE II : LE PLAN 2017-2027

II.1. ANALYSE DE LA SITUATION

Aujourd'hui, Haïti se retrouve une fois de plus à un tournant décisif où chacun des acteurs du système éducatif doit se rendre à l'évidence que, malgré les efforts consentis depuis la Réforme Bernard en passant par les différents plans et stratégies élaborés tels que le PNEF, la SNA-EPT jusqu'au Plan opérationnel de 2010-2015, l'objectif de développement du millénaire pour l'éducation ni les objectifs de 2000 à Dakar n'ont été atteints.

Malgré des avancées significatives, Haïti demeure confronté à des défis importants pour assurer un accès équitable à un enseignement de base de bonne qualité, et même au-delà, garantissant ainsi la réussite de tous les enfants en âge d'aller à l'école et la formation de citoyens capables de se prendre en charge et de contribuer au développement du pays.

Le contexte socio-économique et le mode de gouvernance en vigueur n'ont pas permis d'atteindre un niveau de qualité satisfaisant en termes d'éducation et de formation (très faible niveau de qualification des enseignants, conditions d'apprentissage inadéquates, insuffisance d'infrastructures scolaires, etc.).

Conscient que les défis et barrières aux progrès sont de taille, l'État à travers le MENFP s'est inscrit dans une démarche visant à rendre le système éducatif haïtien plus performant et efficace.

II.1.1. Brève description de la structure du secteur

Le système éducatif haïtien est composé des secteurs formel et non formel. Selon les plus récentes données du recensement scolaire de 2015-2016 de la Direction de la Planification (DPCE), il existe 19,905 écoles offrant les 3 premiers niveaux d'enseignement (préscolaire, fondamental et secondaire) et 200 institutions post-secondaires.

Le secteur formel s'organise en cinq (5) niveaux :

- ***L'éducation préscolaire*** est destinée aux enfants de 3 à 5 ans et n'est pas obligatoire. Elle vise avant tout à offrir à ces enfants les prérequis nécessaires pour entrer à l'école fondamentale à 6 ans. Ces enfants sont encadrés dans des centres d'éducation préscolaire ou des classes préscolaires intégrées dans des écoles fondamentales. Ces centres et classes préscolaires sont privés ou publics. Ils sont plus de 11.759 répartis sur tout le territoire national accueillant 62% des enfants de cette tranche d'âge.

- ***L'enseignement fondamental*** est structuré en trois cycles depuis la réforme Bernard (1982). Il est obligatoire et gratuit selon la constitution de 1987 (amendée) :
 - **Les deux premiers cycles**, Fondamental 1 (d'une durée de quatre ans) et Fondamental 2 (deux années), forment l'éducation de base et concernent les enfants âgés de 6 à 11 ans.

- ***Le troisième cycle de l'enseignement fondamental*** s'adresse aux enfants de 12-14 ans et est sanctionné par un examen national.

- ***L'enseignement secondaire*** vise les élèves de 15 à 18 ans sur une durée de 4 ans et les prépare soit à la poursuite des études au niveau supérieur soit à leur intégration sur le marché du travail.
- ***La formation technique et professionnelle*** dont l'offre formelle à travers le pays compte à peine plus de 20 000 élèves en 2013 pour toutes les filières. Elle est prise en charge à plus de 90% par le privé et compte 447 centres de formation. 17 centres publics relèvent de l'INFP, le MAST en possède 2, le MTIC en compte 2 et le MARNDR 10. L'offre de formation publique et privée se concentre dans l'Ouest avec 56,2% des établissements recensés, dans le Sud avec 8,7%, l'Artibonite avec 7,8% et le Nord avec 6,3%.
- ***L'enseignement supérieur*** comprend 219 établissements regroupant environ 42 152 étudiants en 2011 (20.481 dans le public), 53 009 (26 413 dans le public) en 2012 et 60 233 (27 846 dans le public) en 2013 dans les 143 institutions enquêtées[4]. La durée d'un cycle est fonction de la filière choisie.

Tableau récapitulatif de la structure du système formel haïtien

	Préscolaire	**Fondamental**		**Secondaire**	**Supérieur**
Niveaux	Petite, moyenne et grande sections	Fondamental 1 et 2	Fondamental 3	Secondaire	Post-secondaire
Age requis	3-5 ans	6-11 ans	12-14 ans	15- 18 ans	18+ ans
Durée	3 ans	6 ans	3 ans	4 ans	3 ans et +
Nombre d'écoles	11,759 dont 896 préscolaires uniquement	18,544 écoles fondamentales		3,933 écoles secondaires	219 universités et écoles spécialisées

Deux autres sous-secteurs font aussi partie intégrante du secteur de l'éducation et des objectifs de politique éducative du MENFP et de l'Etat. Il s'agit de :

- ***L'éducation non formelle*** dispensée dans les Centres du soir et les Centres d'éducation familiale relève de la Direction de l'Enseignement Fondamental (DEF). Selon les données disponibles, les centres du soir publics sont au nombre de vingt-cinq (25) distribués au niveau de quatre (4) départements du pays (le Nord, le Nord-ouest, le Sud et l'Ouest), avec une concentration marquée dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince.
- ***L'alphabétisation*** dispensée dans des centres d'alphabétisation est à la charge de la Secrétairerie d'Etat à l'Alphabétisation (SEA) depuis plus de deux décennies avec l'existence de dispositif organisationnel fonctionnel au niveau central.

[4] DESRS/DPCE, Enquête universitaire, 2013-2014.

II.1.2. Performance du système éducatif haïtien

i) Accès à l'éducation et portée de l'enseignement

Selon les estimations de l'Institut haïtien de Statistiques pour l'année 2015, on estime la population des enfants âgés de 3-18 ans à 3 827 141. La structure démographique actuelle, et en particulier le taux élevé de natalité de la population, engendre des cohortes annuelles d'environ 250 000 enfants prêts à entrer au Préscolaire créant ainsi de nouveaux besoins dans le système scolaire.

Tableau 1 : Structure démographique de la population des 0-18 ans (par âge et sexe) (Projections 2015)

Niveau cible	Age	Total	Garçons	Filles
Petite enfance	0-2 ans	779 739	398 089	381 650
Préscolaire	3-5 ans	758 919	387 124	371 795
Fondamental Cycles 1 et 2	6-11 ans	1 454 880	740 734	714 146
Fondamental Cycle 3	12-14 ans	700 161	355532	344 629
Secondaire	15-18 ans	913 181	462 766	450 415
Total		**4 606 880**	**2 344245**	**2 262 635**
%		**100%**	**51%**	**49%**

Source : IHSI, Projections de la population 2007

Le système accueillait en 2015-2016, 4 107 074 élèves dont 17% au préscolaire, 74% au fondamental avec une plus grande concentration au niveau des deux premiers cycles et 9% au secondaire[5].

Tableau 2 : Nombre d'écoles et effectifs totaux

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2015-2016
Nombre total d'écoles	16 072	17 116	17 412	17 828	**19 505**
Nombre d'élèves total (fondamental et secondaire)	3 378 790	3 560 679	3 707219	3 779 655	**4 107 074**
Fondamental 1er et 2ème cycle	2 210 221	2 345851	2 441559	2 498 706	**2 548444**

Source MENFP-DPCE, Données du recensement scolaire 2015-2016

Au préscolaire, l'augmentation du Taux Net de Scolarisation (TNS) des enfants âgés de 3-5 ans montre les progrès réalisés au cours des dernières années. Selon les résultats du plus récent recensement scolaire, le TNS est passé de 51,50% en 2010-2011 à 60 % en 2015-2016.

[5] DPCE-MENFP, Données du recensement scolaire 2015-2016

Tableau 3 : Niveau préscolaire

Évolution des Taux de Participation (TPP) de 2010 à 2016						
Année	**Taux Net**			**Taux Brut**		
	Garçons	**Filles**	**Total**	**Garçons**	**Filles**	**Total**
2010/2011	49.90%	53.20%	**51.50%**	72.40%	75.00%	**73.70%**
2011/2012	60.30%	63.80%	**62.00%**	75.20%	78.50%	**76.80%**
2012/2013	60.10%	63.50%	**61.70%**	78.30%	82.10%	**80.20%**
2013/2014	56.40%	62.60%	**59.40%**	79.00%	85.60%	**82.20%**
2014/2015	-	-	-	-	-	-
2015/2016	**58.70%**	**61.30%**	**60.00%**	**87.10%**	**90.40%**	**88.70%**

Source MENFP-DPCE, Données du recensement scolaire 2015-2016

Il ressort aussi une augmentation du Taux Net de Scolarisation (TNS) des enfants âgés de 6-14 ans fréquentant l'école fondamentale. Selon les résultats de ce recensement scolaire, le TNS est passé de 68,10% en 2010-2011 à 77 % en 2015-2016.

Tableau 3 : Niveau Fondamental

Évolution des Taux Net de Scolarisation (TNS) de 2010 à 2016						
Année	**Taux Net**			**Taux Brut**		
	Garçons	**Filles**	**Total**	**Garçons**	**Filles**	**Total**
2010-2011	66.90%	69.30%	**68.10%**	130.80%	137.80%	**134.20%**
2011-2012	72.80%	75.40%	**74.10%**	141.10%	144.00%	**142.50%**
2012-2013	74.80%	77.10%	**75.90%**	143.20%	146.90%	**145.00%**
2013-2014	74.80%	77.00%	**75.90%**	134.50%	136.00%	**135.20%**
2014-2015*	-	-	-	-	-	-
2015-2016	**76.50%**	**77.60%**	**77.00%**	**142.90%**	**144.00%**	**143.50%**

Source MENFP-DPCE, Données du recensement scolaire 2015-2016

En ce qui a trait à l'enseignement secondaire, les données disponibles montrent que le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 29% en 2011 à 44% en 2016. L'augmentation du taux net de scolarisation (TNS) pour la même période est cependant plus faible, variant de 11% en 2011 à 15% en 2016.

Tableau 4 : Niveau secondaire

Évolution des Taux de scolarisation sur 4 ans								
	Taux Brut de Scolarisation (TBS)				Taux Net de Scolarisation (TNS)			
	2011	2012	2014	2016	2011	2012	2014	2016
Garçons	30%	31%	29%	42%	10%	13%	12%	14%
Filles	29%	30%	31%	46%	12%	13%	14%	17%
Total	**29%**	**30%**	**30%**	**44%**	**11%**	**13%**	**13%**	**15%**

Source MENFP-DPCE, Données du recensement scolaire 2015-2016

Si le système éducatif haïtien a pu enregistrer d'importants progrès en termes de taux nets de scolarisation sur les récentes années et même au cours des 5 dernières années, l'offre scolaire est caractérisée par des déséquilibres et inégalités.

En effet, la proportion des écoles publiques par rapport à l'offre totale varie suivant le niveau d'enseignement considéré : 6.42% au préscolaire, 15.07% au fondamental et 5.47% au secondaire.[6] Cependant, une analyse plus poussée des données existantes permet de constater qu'il existe de très grandes disparités entre les différents départements géographiques et également entre les différentes communes au sein d'un même département. Pour le département du Nord, par exemple, le poids de l'offre publique au niveau du fondamental varie entre 12.68% à 50.82% à l'échelle des communes.

Tableau 5 : Proportion des écoles publiques par commune, département du Nord, 2016

Communes	**% d'écoles publiques fondamentales**
Saint-Raphaël	12.68%
Pignon	12.68%
Cap-Haïtien	14.07%
Plaine du Nord	16.5%
Limbé	17%
Bahon	19.7%
Milot	19.7%
Limonade	19.23%
Bas-Limbé	22%
Ranquitte	25.72%
Acul du Nord	26.04%
Port-Margot	26.15%
Plaisance	29.09%
Borgne	32.60%
La Victoire	33.33%
Quartier-Morin	35.70%
Pilate	39.60%
Dondon	40%
Grande Rivière du Nord	50.82%

Source : MÉRISIER, G.-G. (2017), Les 54 cartes scolaires communales des Départements du Nord, du Nord-Est, du Nord-Ouest et du Centre, EPT/BID.

De plus, cette offre est très mal répartie et organisée du point de vue quantitatif et qualitatif. Ainsi, suivant leurs localités de résidence, bon nombre d'enfants âgés de 4 à 14 ans marchent entre 2 à 3 heures de temps chaque matin pour sortir de chez eux et atteindre leurs écoles nationales et prennent autant de temps en fin de journée pour regagner leurs maisons ; soit 4 à 6 heures de parcours quotidien pour recevoir un maximum de 5 heures d'enseignement alors que d'autres enfants y mettent moins de 15 à 30 minutes pour ce faire.

Il est aussi observé de fortes disparités en ce qui concerne la qualité des infrastructures scolaires publiques mises en place pour accueillir les enfants. On trouve en ce sens un fort pourcentage d'écoles nationales (entre 30 à 60% selon les communes) en très mauvais état. Il y en a même qui fonctionnent sous des tonnelles avec toutes les classes regroupées dans un seul espace accusant

[6] DPCE/MENFP : Haïti, L'éducation en chiffres 2015-2015

souvent des effectifs assez importants allant jusqu'à 300 à 400 élèves. Ces constats sont également valables pour le non public.



École Nationale Félix Cox, commune Cap-Haïtien



École Nationale de Bois de Lance 2, commune Ranquitte

Ces facteurs combinés à d'autres influencent négativement le processus enseignement/ apprentissage au niveau de ces écoles et affaiblissent leurs rendements. On enregistre ainsi beaucoup d'indicateurs de qualité dont les valeurs sont nettement en-dessous des seuils minimums acceptables. C'est la même situation qui est constatée dans tous les autres départements géographiques et les communes du pays.

Tableau 6 : Indicateurs de qualité par commune, département du Nord, 2016

Communes	**m^2/élève**	**Ratio élève/ classe**	**Ratio élève/ maître**	**% de salle avec tableau**	**% de salle avec bureau**	**Rendement interne**
Saint-Raphaël	0.72	63	31	75.63%	36.97%	64.08%
Pignon	1.61	41	19	100%	21.7%	64.77%
Cap-Haïtien	0.66	41	25	80.65%	34.22%	83.18%
Plaine du Nord	1.09	38	24	35.71%	12.24%	68.94%
Limbé	0.85	43	36	61.54%	49.57%	75.73%
Bahon	0.88	45	28	90.7%	40.7%	63.44%
Milot	1.29	32	21	100%	12.94%	72.72%
Limonade	1.25	40	25	50.79%	14.28%	61.12%
Bas-Limbé	1.86	32	22	24.5%	0%	71.34%
Ranquitte	0.80	50	29	75.80%	100%	53.43%
Acul du Nord	0.95	36	28	54.4%	12%	74.53%
Port-Margot	0.95	42	30	75.61%	28.05%	65.26%
Plaisance	0.83	31	27	68.82%	34.41%	58.91%
Borgne	0.96	31	28	82.76%	41.87%	79.41%
La Victoire	0.57	55	35	50%	18.75%	80.24%
Quartier-Morin	1.91	29	21	54.24%	35.59%	54.64%
Pilate	0.81	41	35	67.65%	33.53%	69.24%
Dondon	1	35	24	56.88%	11%	68.43%
Grande Rivière du Nord	1.25	40	25	65.66%	6.63%	61.12%

Source : MÉRISIER, G.-G. (2017), Les 54 cartes scolaires communales des Départements du Nord, du Nord-Est, du Nord-Ouest et du Centre, EPT/BID.

Il ressort de ce tableau qu'il manque d'espaces dans la majorité des cas pour accueillir les élèves et les enseignants dans de bonnes conditions. On peut aussi constater une sous-utilisation des enseignants et de faibles rendements internes des écoles.

Concernant la formation professionnelle, le secteur privé constitue le principal fournisseur. L'offre est caractérisée par de petits établissements, assez nombreux, qui scolarisent en moyenne 50 élèves, mais souvent dans des locaux inadaptés, sans eau et sans électricité. Il existe des centres d'excellence, peu nombreux, aux frais d'écolage élevés, accessibles aux familles disposant de revenus plus ou moins importants. Les interventions de l'État se limitent à la prise en charge des salaires des enseignants. Les crédits budgétaires pour le fonctionnement des centres n'existent pas ou sont très faibles. Les dépenses des examens sont à la charge des familles. Le prix des formations est en rapport avec la capacité contributive des familles et ne permet pas dans l'ensemble de dispenser des formations de qualité.

En ce qui a trait à l'éducation non-formelle, l'effectif d'apprenants pour les deux premiers cycles du fondamental n'excède pas cent (100) personnes dans la plupart des centres. De plus, ils fonctionnent de façon irrégulière suivant un horaire qui ne permet pas de couvrir le temps d'apprentissage imparti, sans oublier qu'ils sont logés dans les locaux empruntés certaines fois aux écoles nationales. Présents dans neuf (9) des dix (10) départements géographiques du pays, ils assurent la formation tant du point de vue professionnel, académique, que du point de vue technique et moral. Au nombre de cent trente-sept (137), ces centres s'adressent aux jeunes filles qui ont décroché au cours de leurs études classiques. Une partie non négligeable de celles qui fréquentent les CEF sont réputées analphabètes, car n'ayant jamais eu accès à une salle de classe.

Au contraire des centres du soir ou des centres d'éducation familiale, les centres dits d'alphabétisation ne disposent pas d'espaces réservés à l'apprentissage. Au sein de la communauté, il s'implante des centres ou classes de manière itinérante pour une durée maximale de six (6) mois. Le moniteur ou facilitateur est chargé d'identifier les potentiels analphabètes prêts à participer à la formation offerte, de les inscrire, de localiser l'espace devant les accueillir, et animer le cours, le cas échéant. Certaines fois, le centre est logé en priorité dans les écoles nationales, surtout quand le même individu, le moniteur, joue à la fois le rôle de professeur le matin, et d'animateur ou agent d'alphabétisation le soir. Qu'il s'agisse des centres du soir, d'éducation familiale ou d'alphabétisation, l'une des caractéristiques communes à ces trois entités, demeure le dénuement, dans ses dimensions physiques, de disponibilité de professeurs, d'enseignants, de formateurs, de moniteurs très peu qualifiés et, de la qualité des programmes et de l'apprentissage dispensé. Cette situation résulte en partie de l'absence d'un budget spécifique alloué à l'éducation non formelle.

ii) Équité dans l'accès et l'apprentissage

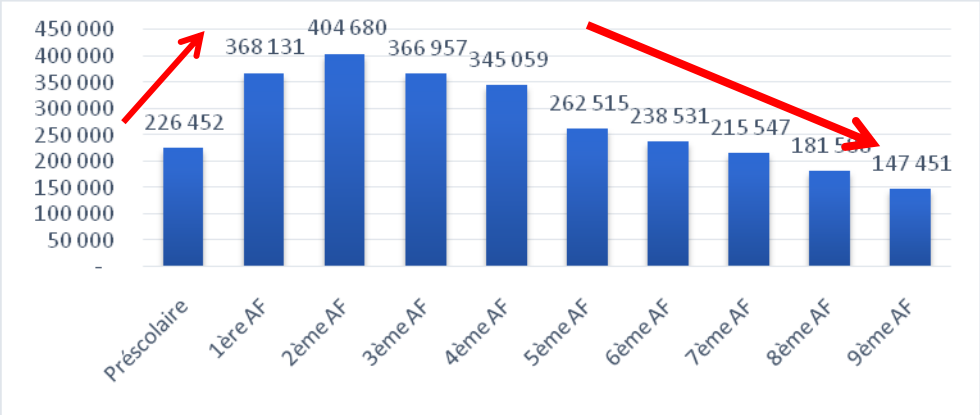
Le manque d'efficacité dans la gestion des ressources allouées au secteur entraine une contribution très élevée des ménages au financement de l'éducation des enfants. Des enquêtes de ménages et autres études montrent que les familles, notamment les plus pauvres, dépensent entre 10 et 20% de leur revenu pour l'éducation de leurs enfants[7]. Cette inégale répartition des charges entre l'État et les familles est une des principales causes d'exclusion scolaire.

Le budget national alloué à l'éducation est utilisé en grande partie pour la prise en charge de la scolarisation d'environ 20-30% des enfants. Selon les données disponibles, les ménages supportent environ70% du financement total de l'éducation.

[7]PNUD 2015, Banque Mondiale 2012

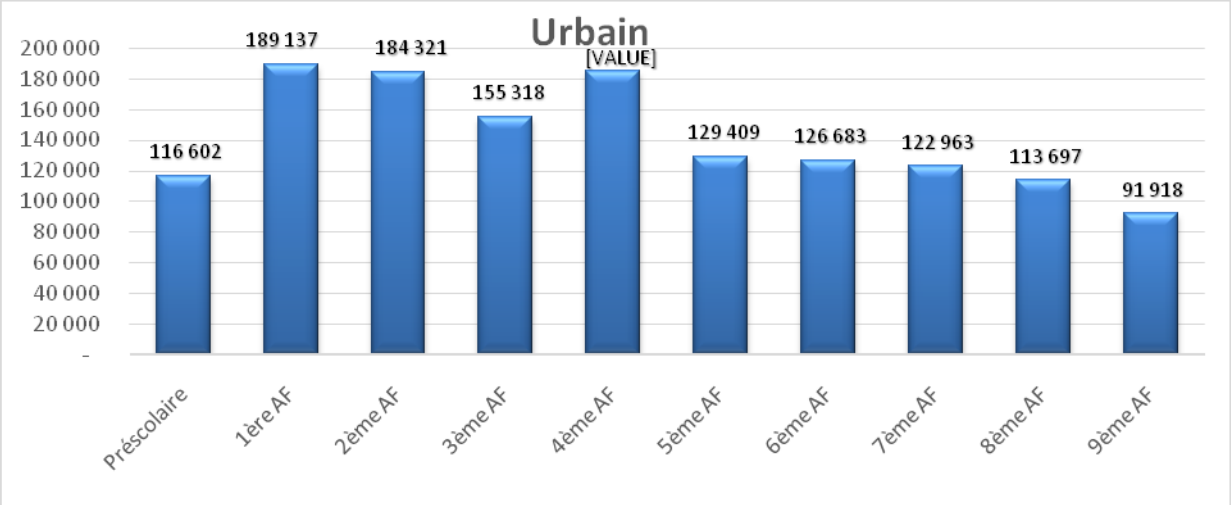
L'étude sur l'exclusion scolaire[8] indique qu'au niveau du préscolaire, 20% des 250 536 enfants de 5 ans ne fréquentent pas l'école ; 18% des 1 454 880 enfants âgés de 6-11 ans (257 884) sont en dehors de l'école (Milieu urbain 96 275 vs milieu rural 161 501). De même 9% des 700,163 enfants de 12-14 ans (64 063) sont exclus de l'école.

Graphique 1 : Distribution de l'effectif total des inscrits en 2014-2015 par classe



Source : Haïti Enquête nationale sur les enfants scolarisé 2016

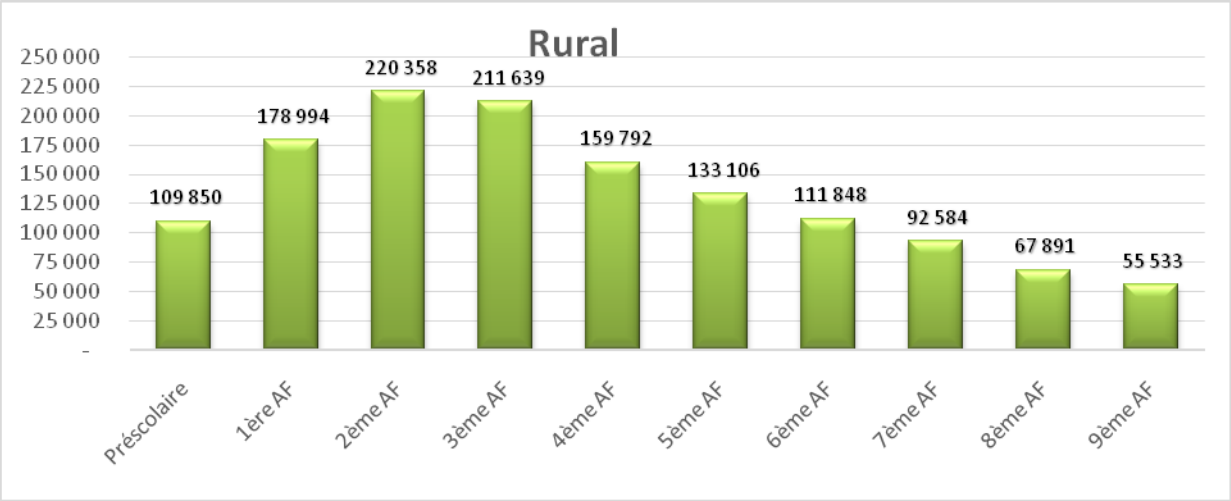
Graphique 2 : Distribution de l'effectif des inscrits en 2014-2015 par classe puis milieu urbain



Source : Haïti Enquête nationale sur les enfants scolarisé 2016

Graphique 3 : Distribution de l'effectif des inscrits en 2014-2015 par classe puis milieu rural

[8]Etude sur les enfants non-scolarisés, MENFP-UNICEF 2016



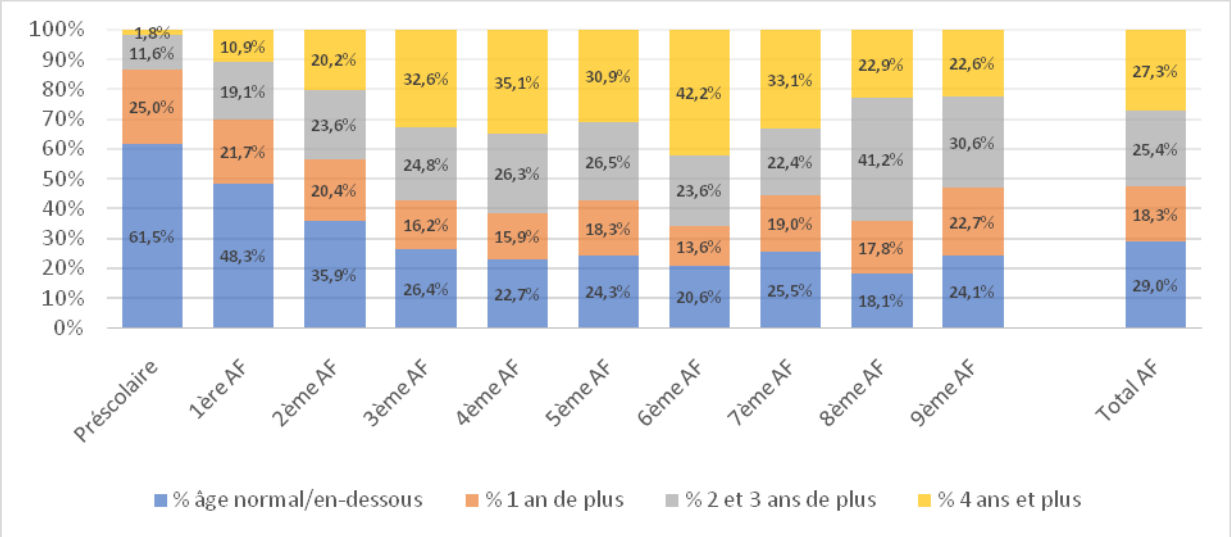
Source : Haïti Enquête nationale sur les enfants scolarisé 2016

iii) Qualité de l'apprentissage et Efficacité interne

On observe que, malgré les progrès notables enregistrés au niveau de l'accès, l'amélioration de la qualité des services éducatifs reste un défi majeur à tous les niveaux affectant ainsi la performance des élèves dès les premières années et se manifeste comme suit :

- Une surreprésentation des sur-âgés (environ 30% pour le préscolaire, 50% au fondamental),
- Un manque d'enseignants qualifiés (environ 20% au fondamental et 13,5% au secondaire en 2013),
- Un sous équipement des écoles en termes d'infrastructures, de matériels et de fournitures scolaires,
- Un environnement scolaire inapproprié (niveau de sécurité inadéquat, modes de sanctions infligées aux élèves, relation élèves/enseignants peu propice à l'apprentissage, etc.),
- le conflit linguistique persistant entre le créole et le français comme langues d'enseignement et d'apprentissage,
- La méconnaissance et le non-respect des normes et standards pédagogiques et administratifs,
- Des disparités flagrantes entre milieux urbain et rural (63% des enfants inscrits dans les zones rurales à l'école Fondamentale avec un retard de 2 ans ou plus par rapport à l'âge attendu de la classe, contre 43% pour les zones urbaines),
- Une faible efficacité interne caractérisée par de forts taux de redoublement et d'abandon dans une moindre mesure.

Graphique 5 : Proportion des enfants sur-âgés par niveau



Source : Haïti Enquête nationale sur les enfants scolarisés 2016

iv) Efficacité externe

Si la finalité de l'éducation est de former des citoyens responsables et productifs capables de répondre à leurs besoins et aux besoins de développement de leur pays, de contribuer à construire une société plus juste et former le capital humain nécessaire, le système d'éducation et de formation haïtien fait face à de nombreux défis dont le faible lien établi (absence d'étude sur la question) entre l'éducation et la formation et les secteurs productifs. La faiblesse de ce lien ne permet pas en retour au système d'éducation et de formation de mieux s'ajuster pour répondre aux besoins et attentes de la société et de l'économie.

L'exiguïté du marché et le manque de mécanisme d'accompagnement des diplômés (accès aux crédits, dispositif de coaching à l'instar d'autres pays, absence de politique macro-économique de gestion des ressources humaines, etc.) limitent et retardent leur intégration économique et sociale.

II.1.3. Gouvernance et capacités du système

La Constitution haïtienne confère l'entière responsabilité au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle de définir et de mettre en œuvre des politiques publiques en matière d'éducation et de formation. Le cadre réglementaire existant constitue une bonne base de gouvernance du secteur en dépit de quelques insuffisances observées (absence de loi d'orientation, obsolescence de la loi organique, désuétude des normes et procédures en vigueur, etc.).

Le mode inadéquat de gouvernance sectorielle est surtout caractérisé par une centralisation excessive du processus de prise de décisions (peu de latitude laissée aux directions départementales et aux collectivités territoriales et aux autres entités décentralisées en matière de planification, de budgétisation et de gestion des ressources) et une répartition inéquitable des ressources.

On peut enfin noter l'urgente nécessité qu'il y a pour l'État de renforcer ses interventions en matière de régulation, de coordination de tous les partenaires et de contrôle des secteurs public et non public d'éducation et de formation, en s'appuyant sur un système d'information et de gestion efficace.

II.2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Fort de ces constats, le Plan 2017-2027 se fonde donc sur une double approche systémique, par le fait de toucher tous les segments du système scolaire, et stratégique par le choix des axes prioritaires d'intervention établis pour orienter ses actions. En effet, trois (3) axes d'interventions sont ciblés : l'accès dans l'équité, la qualité dans l'équité et la gouvernance. Pour chacun de ces axes, des programmes spécifiques sont identifiés de manière à toucher les sept (7) segments clés du système éducatif haïtien à savoir : la petite enfance, le préscolaire, le fondamental, le secondaire, la formation technique et professionnelle, l'enseignement supérieur et la recherche, l'éducation non formelle et l'alphabétisation. De plus, ces programmes sont conçus de façon telle que toutes les actions programmées soient inscrites dans une perspective inclusive, c'est-à-dire qui prend systématiquement en compte les besoins spéciaux des personnes en situations vulnérables, la problématique de l'environnement, les technologies de l'information et de la communication.

Pour ce qui concerne l'accès dans l'équité :

- Deux (2) classes préscolaires seront intégrées dans toutes les écoles fondamentales publiques du pays de manière à pouvoir accueillir gratuitement le plus grand nombre d'enfants de 4-5 ans possible. Ces espaces seront organisés et équipés de façon à répondre aux besoins particuliers de ce groupe d'enfants, en toute sécurité.

- L'offre scolaire sera réorganisée en profondeur de façon à accueillir les enfants de 4-14 ans dans des écoles fondamentales et ceux de 15-18 ans dans des lycées et des collèges, qui seront placés le plus proche possible des lieux de résidence de leurs parents. L'objectif visé est de faire en sorte que les enfants et les jeunes ne marchent pas plus de 30 minutes pour sortir de chez eux et atteindre leurs écoles.

 À cet effet, au cours des dix (10) ans du Plan, des aires de recrutement seront définies et établies pour toutes les écoles nationales et les lycées du pays. Le maintien des directeurs d'écoles publiques et le financement des écoles non publiques éligibles au financement public seront conditionnés par le strict respect de cette mesure et de leur bonne performance. Pour y parvenir, deux catégories de cartes scolaires seront élaborées pour toutes les communes du pays : des cartes scolaires communales pour le préscolaire et le

fondamental et des cartes scolaires communales pour le secondaire et la formation technique et professionnelle.

C'est sur la base de ces cartes qui seront mises à jour chaque cinq (5) ans, que seront établies la liste des établissements scolaires publics à réhabiliter ou reconstruire et également celle des localités où il conviendra d'implanter et de construire de nouvelles écoles publiques. Tant pour les écoles nationales et les lycées qui seront réhabilités ou reconstruits que pour les nouveaux qui seront créés et construits, il sera fait en sorte qu'ils soient accessibles à tous les enfants et les jeunes, quels que soient leurs niveaux de vulnérabilité.

Des normes seront aussi fixées pour chaque type d'établissement et pour chaque commune. Dans les endroits éloignés où les ménages sont très dispersés (milieu rural notamment), le modèle d'école à maître unique sera expérimenté et établi afin de répondre aux besoins éducatifs des enfants qui s'y trouvent sans qu'ils soient obligés de se déplacer sur de longues distances et de garder en même temps les coûts de scolarisation sous les niveaux établis. La taille de ces écoles est fixée à 50 élèves au maximum.

Dans les endroits où les ménages sont regroupés, sur la base des cartes scolaires, des normes seront également établies par commune pour chaque catégorie d'écoles publiques. En aucun cas, le ratio élèves/maître ne devra dépasser 50 élèves.

- Il sera fait en sorte que l'enseignement secondaire "puisse offrir une préparation efficace à ceux qui intègrent l'enseignement supérieur, universitaire ou professionnel comme à ceux qui entrent dans le monde du travail – que ce soit au titre de la formation, en qualité de salariés ou en tant qu'entrepreneurs indépendants – tout en leur apportant les compétences sociales nécessaires à une vie productive et paisible dans les communautés interdépendantes qui prévalent aujourd'hui. Une telle éducation nécessitera un équilibre harmonieux entre les disciplines générales, les compétences pratiques et sociales de nature générique et la responsabilité civique"[9].

 En se référant aux recommandations de la conférence mondiale tenue en 2005 sur la réforme de l'enseignement secondaire, il peut être rappelé que les spécialistes de l'éducation se sont entendus pour affirmer qu'offrir au niveau de l'enseignement secondaire un socle pertinent de connaissances dans le cadre d'un ensemble de compétences génériques essentielles est un moyen efficace de former la personnalité des individus. Ce processus s'appuiera sur le travail des écoles fondamentales pour instiller des connaissances, inculquer des valeurs et identifier les talents et les aptitudes de l'apprenant. Le contenu du curriculum ou de l'apprentissage comprendra des compétences essentielles et d'autres, optionnelles, en fonction des besoins spécifiques de la collectivité. Les compétences essentielles telles que l'alphabétisme et le calcul seront

[9]UNESCO, 2005, La Réforme de l'enseignement secondaire.

renforcés, développés et complétés par la responsabilité civique et la citoyenneté. Les compétences transversales comporteront notamment la communication, l'esprit d'équipe, l'esprit d'entreprise et l'initiation à l'informatique.

Au second cycle de l'enseignement secondaire, il s'agira de diversifier le curriculum, d'assurer aux enseignants un statut et des qualifications plus élevés, d'améliorer la progression vers l'emploi et de faciliter les liens avec l'enseignement supérieur. Les « parcours doublement qualifiants » sont destinés à satisfaire les exigences de l'enseignement supérieur et celles du marché du travail.

Ainsi, l'offre d'enseignement au secondaire et de la formation au professionnel sera redéfinie par commune en tenant compte des filières porteuses économiquement. Le choix des programmes à offrir dans les établissements sera fait sur la base des treize (13) filières déjà ciblées[10] :

1. NTIC / téléphonie mobile
2. NTIC / fourniture d'accès à Internet
3. BTP et travaux publics / filière béton (béton armé et construction para sismique)
4. Chaîne du froid et climatisation (habitat, véhicules, conservation, transport et restauration)
5. Agriculture / filière mangue (production, conditionnement ou transformation, transport et exportation)
6. Eau (captation, stockage, traitement, acheminement et distribution)
7. Santé (services aux personnes âgées et aux enfants en bas âge, *planning* familial)
8. Ordures ménagères (ramassage, traitement et recyclage des déchets recyclables)
9. Art et Artisanat (grouper, harmoniser et coordonner toutes les micro-filières)
10. Hôtellerie, restauration et traiteur
11. Sécurité, surveillance et gardiennage
12. Textile et confection
13. Mécanique automobile et motocyclette

L'orientation des élèves vers la filière de l'enseignement général ou celle de l'enseignement professionnel sera différée aussi longtemps que possible pour faire en sorte que tous les apprenants bénéficient d'une période fondamentale commune leur permettant d'acquérir un bon noyau de compétences génériques et de savoir-faire pratiques essentiels. En outre, la créativité, les compétences analytiques, la pensée latérale, la résolution de problèmes, la capacité à penser par soi-même et à travailler en équipe seront stimulées et encouragées à ce stade. On insistera davantage sur la manière d'utiliser les outils pour rechercher et traiter rapidement des quantités croissantes de connaissances plutôt que sur la simple acquisition de connaissances pour elles-mêmes.

[10] I&D, Préparation de la stratégie et de la politique de formation professionnelle en Haïti, Proposition de filières prioritaires, 20 décembre 2012.

- L'enseignement supérieur et la recherche poursuivront simultanément trois objectifs : équité, pertinence et qualité. L'objectif sera la participation réussie des étudiants et l'achèvement de leurs études, ainsi que la garantie pour eux de bonnes conditions de vie, avec un soutien financier et pédagogique approprié pour ceux issus de communautés démunies ou marginalisées. En effet, des efforts importants seront faits pour inciter les finissants du secondaire notamment les filles à s'orienter vers des filières scientifiques au niveau des établissements d'enseignement supérieur et des universités tant publiques que privées reconnus par l'État. Un programme de bourses sera établi en conséquence et un fonds sera également créé pour encourager et financer la recherche plus particulièrement dans les domaines identifiés porteurs économiquement pour le pays.

 La capacité du pays à atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous dépendra de sa capacité de traiter le problème de la pénurie d'enseignants qualifiés enregistrés aujourd'hui à tous les niveaux. L'enseignement supérieur et la recherche devront donc développer la formation - initiale et en cours d'emploi - des enseignants, avec des programmes qui leur donnent les moyens d'apporter aux individus les connaissances et les compétences dont ils ont besoin au XXIe siècle, ce qui exige des approches nouvelles, y compris la formation ouverte et à distance ainsi que les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Pour ce qui concerne la qualité dans l'équité :

- Des mesures seront prises et appliquées progressivement pour qu'au terme des dix (10) ans du Plan, l'enseignement et la formation soient dispensés par des enseignants certifiés. Le plan de formation déjà validé sera appliqué et enrichi au besoin.

- Dans le cadre de l'application stricte des articles 32.1 à 32.3 de la Constitution haïtienne amendée portant sur la gratuité et l'obligation scolaires, l'abandon scolaire sera formellement interdit pour les enfants âgés de 4 à 14 ans ainsi que leur redoublement au préscolaire et au premier cycle fondamental.

- L'apprentissage de la lecture et des mathématiques sera renforcé au niveau de ces classes. Les acquis des élèves dans ces deux disciplines seront systématiquement évalués de façon à contrôler et renforcer continuellement le processus enseignement/apprentissage afin que tous les élèves puissent lire correctement au moins 30 mots créoles à la minute dès la fin de la 2ème année et lire et comprendre un texte simple créole et français de 60 mots dès la fin de la 4ème année fondamentale. Les opérations de base en mathématiques devront être maitrisées par tous les élèves bouclant le 1e cycle. Aux 2ème et 3ème cycles, les taux de redoublement dans les classes ne devront pas dépasser 10% sous aucun prétexte. Le maintien des directeurs d'écoles publiques et le financement des écoles non publiques éligibles au financement public seront conditionnés par le strict respect de cette mesure.

- Les curricula en vigueur au préscolaire, au fondamental, au secondaire et à la formation professionnelle seront évalués et réformés en tenant compte des nouveaux profils de

sortie des élèves qui seront établis pour chacun de ces niveaux d'enseignement et de formation dès la fin de la 2e année de mise en œuvre du Plan. Ces nouveaux curricula seront mis en application à partir de la 3ème année.

Des curricula seront également développés et appliqués en vue de la prise en charge des enfants sur-âgés et de ceux qui seront accueillis dans les écoles à maître unique. Une attention particulière sera aussi accordée aux programmes d'étude des enfants à besoins spéciaux qui seront évalués et réformés, si nécessaire. Les enseignants les plus motivés et expérimentés seront déployés dans les classes multigrades et à double flux et bénéficieront de mesures incitatives. Ils recevront la formation appropriée pour pouvoir appliquer ces programmes et seront dotés de matériels pédagogiques et didactiques adéquats.

Pour ce qui concerne la gouvernance :

- La structure organisationnelle du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) tant dans ses composantes centrales que déconcentrées sera évaluée par rapport à la mission qui lui est assignée et aussi par rapport aux exigences induites par le Plan Décennal 2017-2027. À partir des résultats de cette évaluation, le cadre légal qui régit présentement le secteur sera analysé de façon minutieuse, des amendements seront proposés aux lois existantes et de nouvelles lois seront élaborées au besoin pour être soumis au Parlement. Dans tous les cas, dès la3ème année de mise en œuvre du plan, le ministère devra être doté d'un cadre légal adéquat.

- Les normes et procédures en vigueur portant sur la gestion des ressources humaines, matérielles et financières du ministère seront également évaluées et sur la base des résultats de cette évaluation, elles seront révisées et de nouvelles élaborées au besoin de façon à rendre plus efficace la gouvernance du secteur. La situation des personnes à statut irrégulier qui travaillent dans le secteur sera résolue une fois pour toute et de nouvelles dispositions seront prises pour casser la récurrence de ce problème. Pour cela, le fichier relatif au personnel du ministère sera mis à jour régulièrement et des efforts importants seront faits pour que tout nouveau recrutement puisse suivre strictement les normes et procédures établies en regard de la loi.

- Les structures du ministère et les établissements scolaires publics seront dotés de budgets en sorte qu'ils disposent des ressources nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Ils seront régulièrement audités afin de garantir la bonne gestion de ces ressources.

 Ainsi, le MENFP disposera, au cours des 10 prochaines années, d'une stratégie d'allocations budgétaires efficace qui reflète les priorités sectorielles ; car un meilleur usage des ressources disponibles pourra permettre de fournir des services d'éducation et de formation de bonne qualité et aux moindres coûts. Le modèle de gouvernance qui sera défini et appliqué pourra alors inspirer tout le Gouvernement haïtien et ses partenaires.

Afin d'assurer un développement cohérent et harmonieux du système d'éducation et de formation, le ministère prendra toutes les dispositions nécessaires pour encourager le secteur non public à promouvoir et appliquer les normes et procédures prévues dans le PDEF.

En résumé, au cours des dix (10) années du plan décennal (2017-2027), de nombreuses actions seront entreprises pour :

- enforcer la capacité organisationnelle du MENFP notamment par la transformation de son architecture, la révision de son cadre légal de fonctionnement et le renforcement des normes et procédures en vigueur ;
- romouvoir une politique volontariste d'introduction des sciences et technologies comme stratégie et outils dans l'éducation, la formation et la recherche ;
- rendre en compte de façon efficace les besoins éducatifs spéciaux des enfants vulnérables (enfants non scolarisés, enfants en domesticité et enfants en situation d'handicaps) en mettant en place un système décentralisé de gouvernance sur l'approche inclusive ;
- Renforcer la capacité des DDEs dans la supervision des activités éducatives adressées aux enfants de 4-5 ans accueillis dans les classes préscolaires ;
- Mettre en place et en fonctionnement les Commissions Municipales d'Éducation (CME) en support à l'obligation et la gratuité scolaires des enfants de 6-14 ans ;
- Appliquer la norme de passage automatique des enfants au préscolaire et au 1^{e}cycle fondamental, et réduire au plus à 10% les taux de redoublement aux 2^{e} et 3^{e} cycles ;
- Faire passer à 10% le pourcentage des enfants sur-âgés enregistrés dans les classes préscolaires et fondamentales ;
- Renforcer la supervision et le contrôle du processus de mise en place du nouveau secondaire ;
- Mieux coordonner les activités de formation technique et professionnelle ;
- Modifier le statut juridique et organisationnel de la secrétairerie d'état à l'alphabétisation (SEA) pour pouvoir mettre en place et/ou renforcer ses capacités techniques, organisationnelles et opérationnelles dans ses nouvelles missions et attributions ;
- Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche au plus grand nombre de gens possible, indépendamment de leurs conditions socio-économiques, de leur sexe, de leurs handicaps ou du milieu géographique où ils résident ;
- Mettre en place et actualiser périodiquement une base de données intégrée, sur les écoles, les établissements de formation, les élèves, les étudiants et les enseignants ;
- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer une coordination et articulation adéquates de tous les secteurs et degrés d'enseignement ;
- Assurer une gestion rationnelle des ressources allouées au secteur.

II.3. CIBLES POUR L'HORIZON 2027

De façon plus précise, comme buts et cibles, le MENFP entend :

2.3.1. PETITE ENFANCE ET PRÉSCOLAIRE

Buts	Cibles/Résultats
i)Permettre à 80%d'enfants âgés de4 et 5 ans*[11] de fréquenter l'école préscolaire quel que soit leur milieu d'origine (urbain ou rural).	- Au moins 40% de ces enfants de 4-5 ans sont accueillis dans des classes préscolaires publiques. - Des actions d'encouragement et de promotion sont menées pour la préscolarisation de 40% des 4-5 ans dans le non public.
ii)Améliorer la qualité de l'éducation dispensée aux enfants de 4- 5 ans	- 100% des classes préscolaires appliquent les programmes officiels du MENFP. - 100% des enseignants sont formés à cet effet. - 100% des établissements sont dotés de matériels pédagogiques adéquats.

*** Pour les enfants de moins de 4 ans, les parents sont libres de décider des meilleures options à adopter.**

2.3.2. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Buts	Cibles/Résultats
i) Garantir la scolarisation gratuite et obligatoire de tous les enfants de 6-14 ans.	- 100% des enfants de 6-14 ans accèdent à l'école fondamentale. - Le financement de la scolarisation de 80% de ce groupe cible est assuré par l'État.
ii) Rendre effective l'articulation des niveaux d'enseignement (Préscolaire, Fondamental et Secondaire).	- 100% des enfants admis en 1e année de l'école fondamentale ont bénéficié de 2 classes préscolaires au préalable. - 100% des élèves du fondamental ont fait leurs 1e à 9e année dans une école fondamentale. - 100% des élèves sortant du fondamental sont admis au secondaire (général ou professionnel) ou à la formation technique et professionnelle.
iii)Renforcer la qualité de l'enseignement fondamental.	- Le curriculum de l'école fondamentale est revisité et appliqué. - 100% des institutions de formation l'utilisent dans la formation initiale et continue des enseignants. - 100% des écoles appliquent des méthodes actives d'enseignement et d'apprentissage. - 100% des écoles sont dotées de matériels pédagogiques homologués. - 100% des écoles sont accréditées par l'État.
iv)Doter toutes les écoles fondamentales publiques de ressources humaines qualifiées.	- 100% des enseignants et des directeurs du fondamental sont certifiés par le ministère au terme des 10 ans du Plan. - 100% des enseignants bénéficient d'un programme de formation continue.

[11] IHSI 2015-2016

2.3.3. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Buts	Cibles/Résultats
i) Renforcer l'accès à l'enseignement secondaire et la diversification des filières de formation.	- 60% des jeunes qui sortent de l'École fondamentale accèdent à l'Enseignement secondaire - 40% d'entre eux sont accueillis dans des établissements publics (lycées).
ii) Rendre effective l'articulation des niveaux d'enseignement (Fondamental, Secondaire et supérieur).	- 100% des élèves admis au secondaire ont fait leur cycle complet d'étude dans une école fondamentale. - 25% des élèves sortant du secondaire accèdent à l'enseignement supérieur. - 15% de ces élèves sont accueillis dans le réseau public.
iii) Renforcer la qualité de l'enseignement secondaire.	- Le curriculum de l'école secondaire est revisité et appliqué. - 100% des institutions de formation l'utilisent dans la formation initiale et continue des enseignants. - 100% des lycées et collèges appliquent des méthodes actives d'enseignement et d'apprentissage. - 100% des lycées sont dotés de matériels pédagogiques homologués. - 100% des collèges sont accrédités par l'État. - 100% des lauréats au bac sont boursiers de l'État.
iv) Doter tous les lycées de ressources humaines qualifiées.	- 100% des enseignants et des directeurs du secondaire sont certifiés par le ministère. - 100% des enseignants bénéficient d'un programme de formation continue.

2.3.4. FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

Buts	Cibles/Résultats
i)Implémenter un accès équitable pour toutes et tous	- La perception de la FTP est améliorée à tous les niveaux. - 25% de la population scolarisée ou alphabétisée sont en FTP. - 20% des finissantes et finissants du fondamental sont accueillis par la FTP. - 10% de ces finissants sont admis dans des centres publics de FTP.
ii)Améliorer la qualité de l'offre de formation	- Les programmes de la FTP sont revisités et appliqués. - 100% des formateurs sont certifiés par le ministère. - 100% des formateurs bénéficient d'un programme de formation complémentaire. - 100% des centres de la FTP appliquent l'approche par compétences. - 100% des centres publics sont dotés des équipements et matériels homologués. - 100% des centres FTP non publics sont accrédités par l'État.

	- 100% des lauréats sont boursiers, nommés ou subventionnés par l'État.
iii) Améliorer le pilotage et la gestion du sous-secteur FTP	- Les différents conseils d'établissements sont mis en place d'ici 5 ans. - Le budget alloué à l'INFP est passé à 10%. - Des passerelles entre la formation technique et professionnelle et les autres degrés sont créées et rendues fonctionnelles. - Les liens entre la FTP et les secteurs productifs sont renforcés.

2.3.5. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Buts	**Cibles/Résultats**
i) Rendre équitable l'accès à l'enseignement supérieur et la recherche	- 25% des élèves sortant du secondaire sont admis à l'enseignement supérieur. - 15% de ces élèves sont accueillis dans le réseau public. - Tous les lauréats du bac sont admis d'office dans le réseau public d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) ou bénéficient d'une bourse d'études en Haïti ou à l'étranger. - 10 étudiants par département par an issus de familles à faibles ressources sont boursiers de l'État.
ii)Améliorer la qualité de l'offre	- 100% des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (EESR) publics sont dotés d'équipements et de matériels. - - 100% des lauréats sont boursiers, nommés ou subventionnés par l'État. - Un fonds est créé et alimenté pour financer des activités de recherche scientifique et de publication.
iii) Renforcer la gouvernance de l'ESR.	- L'ESR est doté d'un cadre légal et réglementaire et l'Agence Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ANESRS) est effectivement mis en place. - Un système national d'accréditation, de suivi et de contrôle de qualité est effectivement mis en place. - Le sous-Secteur ESR est doté des ressources adéquates.

2.3.6. ENFANTS À BESOINS SPÉCIAUX

Buts	Cibles/Résultats
i) Garantir l'accès et le maintien à l'école à des enfants et jeunes en situation de vulnérabilité et à besoins éducatifs spéciaux (BES)	- 30% des écoles et établissements d'enseignement et de formation accueillent des enfants et personnes vivant avec handicaps. - Un millier d'enfants et de jeunes reçoivent une bourse du MENFP pour accéder à l'école. - L'approche inclusive est vulgarisée et prônée dans le système éducatif haïtien à travers tout le pays.
ii) Améliorer la qualité de l'offre éducative et l'épanouissement des enfants et jeunes ayant des handicaps.	- Les programmes destinés aux enfants et personnes vivant avec handicaps (EPVH) sont revisités et appliqués. - 100% des enseignants et formateurs sont certifiés par le ministère. - 100% des enseignants et formateurs bénéficient d'un programme de formation complémentaire. - 100% des écoles et établissements appliquent des programmes adaptés. - 100% des écoles et établissements publics sont dotés des équipements et matériels adéquats. - 100% des écoles et établissements non publics sont accrédités par l'État. - 100% des lauréats sont boursiers, nommés ou subventionnés par l'État.
iii) Renforcer la gouvernance de l'éducation spéciale (ES)	- L'ES est dotée d'un cadre légal et réglementaire adapté. - Un système d'accréditation, de supervision et de contrôle est mis en place. - Le sous-Secteur ES est doté des ressources adéquates. - L'ES est bien articulée avec l'ensemble des degrés d'enseignement.

2.3.7 ÉDUCATION NON FORMELLE ET ALPHABÉTISATION

Buts	Cibles/Résultats
i) Garantir l'accès équitable à l'éducation non formelle et l'alphabétisation (ENFA)	- L'offre de l'ENFA est accrue de 40%. - 90 % de la population ciblée est alphabétisée au terme des 10 ans du plan. - Un dispositif d'incitation est mis en place pour accompagner le développement de l'ENFA.
ii) Renforcer la qualité de l'ENFA	- Les programmes de l'ENFA sont revisités et appliqués. - 100% des moniteurs et des formateurs sont formés. - 100% des centres appliquent des méthodes adaptées. - 100% des centres sont dotés d'équipements et de matériels appropriés. - 100% des lauréats sont boursiers de l'État.

iii) Renforcer la gouvernance de l'ENFA	- L'ENFA est dotée d'un cadre légal et réglementaire adapté. - Un système de supervision et de contrôle est mis en place. - Le sous-secteur ENFA est doté des ressources adéquates. - L'ENFA est bien articulée avec l'enseignement fondamental et la formation professionnelle.

II.4. INTERVENTIONS

Pour atteindre les résultats susmentionnés, vingt-trois (23) programmes seront mis en œuvre dans le cadre de ce plan. Ils couvrent l'ensemble des trois (3) axes stratégiques fixés : Accès dans l'équité, Qualité dans l'équité et Gouvernance.

2.4.1. ACCÈS DANS L'ÉQUITÉ

Neuf (9) de ces programmes portent sur l'accès dans l'équité à l'éducation :Réhabilitation/Reconstruction scolaire, Réorganisation de l'offre scolaire publique à l'échelle nationale, Scolarisation obligatoire et gratuite de tous les enfants âgés de 6 à 14 ans, Financement des coûts de scolarisation obligatoire et gratuite**,** Accès équitable pour tous à la formation professionnelle, Allocation de Bourses aux finissants du secondaire et Financement de la recherche scientifique, Alphabétisation de jeunes et d'adultes et Formation professionnelle des alphabétisés de 18-25 ans.

2.4.1.1. LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

➢ **Programme I. Réhabilitation/Reconstruction d'écoles publiques du pays**

Ce grand programme sera scindé en deux sous-programmes : la réhabilitation des écoles publiques se trouvant en passable état et ne représentant pas un danger pour la sécurité des élèves et du personnel, et la reconstruction des écoles publiques en très mauvais état ou se trouvant logées sous des tonnelles et dans des églises.

- **Sous-Programme I.1. Réhabilitation d'écoles publiques**

i) **Objectifs :** Évaluer le parc scolaire public et réhabiliter les écoles nationales et les lycées en passable état.

ii) **Cibles/Résultats :**
- 20% des 2.796 écoles nationales existantes (559 écoles nationales) seront réhabilitées (aménagement de 2 classes préscolaires + 6 ou 9 classes fondamentales selon les cas)[12].
- 20% des 260 lycées existants (52 Lycées) seront réhabilités.

iii) Activités :
- ✓ Évaluer le parc scolaire public et établir la liste des écoles nationales et des lycées à réhabiliter ou à reconstruire par Département et par commune ;
- ✓ Établir les cahiers de charges des écoles à réhabiliter avec le souci particulier de répondre également aux besoins éducatifs des enfants et des jeunes en situations spéciales ;
- ✓ Recruter des firmes de construction ou des ingénieurs à l'échelle départementale pour exécuter les travaux ;
- ✓ Exécuter les travaux ;
- ✓ Superviser les travaux ;
- ✓ Réceptionner les écoles réhabilitées.

[12]DPCE/MENFP, Annuaire statistique 2013-2014.

- **Sous-Programme I.2. Reconstruction d'écoles nationales et de lycées en mauvais état**

i) **Objectif :** Reconstruire les écoles nationales fonctionnant sous des tonnelles ou dans des locaux en très mauvais état représentant un danger pour la sécurité des élèves et du personnel.

ii) **Cibles/Résultats :**

- 34% des 2796 écoles nationales existantes (950 écoles nationales) seront reconstruites.
- 34,23% des 260 Lycées existants (89 lycées logés dans des églises, sous des tonnelles et d'autres types d'abris) seront reconstruits.

iii) Activités :

- ✓ Établir les cahiers de charges des écoles nationales à reconstruire par Département et par commune avec le souci particulier de répondre également aux besoins éducatifs des enfants et des jeunes en situations spéciales, sur la base du rapport d'évaluation du parc scolaire public existant ;
- ✓ Recruter des firmes de construction ou des ingénieurs à l'échelle nationale pour exécuter les travaux ;
- ✓ Exécuter les travaux ;
- ✓ Superviser les travaux ;
- ✓ Réceptionner et inaugurer les écoles reconstruites.

➢ **Programme II. Réorganisation de l'offre scolaire publique à l'échelle nationale**

Ce grand programme sera scindé en trois sous-programmes : Création et implantation de nouvelles écoles publiques, Redéfinition de leurs aires de recrutement et Mise en place des filières scientifique et technologique (FST) dans les lycées.

- **Sous-Programme II.1.** Création et implantation de nouvelles écoles publiques à l'échelle nationale

i) **Objectifs**

Faire passer l'offre scolaire publique d'éducation à l'échelle nationale de :

- 7% à 40% au préscolaire,
- 24% à 40% au fondamental, et
- 27% à 40% au secondaire.

ii) Cibles/Résultats :

- 200 000 nouvelles places assises sont créées dans les écoles nationales pour accueillir des enfants au préscolaire ;
- 500 000 nouvelles places assises sont créées pour accueillir des enfants au fondamental ;
- 40 000 nouvelles places assises sont créées dans les lycées pour accueillir des enfants au secondaire ;
- 10 lycées de référence (et/ou d'excellence) sont créés, selon des critères préalablement établis, dans les dix départements scolaires du pays sur une période de dix ans.

iii) Activités :

- ✓ Préparer et établir des cartes scolaires pour le niveau fondamental pour toutes les communes du pays ;

- ✓ Établir la liste de toutes les localités par Département, commune et section communale où de nouvelles écoles nationales doivent être créées et construites ;
- ✓ Préparer et établir des cartes scolaires pour le niveau secondaire et la formation professionnelle pour toutes les communes du pays ;
- ✓ Établir la liste de toutes les localités où doivent être implantés de nouveaux lycées ;
- ✓ Négocier avec les mairies concernées et identification des terrains où construire ces nouvelles écoles ;
- ✓ Préparer les cahiers de charges des écoles à construire ;
- ✓ Recruter des firmes de construction ou des ingénieurs pour exécuter les travaux ;
- ✓ Exécuter les travaux ;
- ✓ Superviser les travaux ;
- ✓ Réceptionner et inaugurer les nouvelles écoles nationales et les nouveaux lycées.

- **Sous-Programme II.2 : Mise en place des filières scientifique et technologique (FST) dans les lycées**

i) Objectif : Mettre en place les FST.

ii) Cible/Résultat : Développement progressif de formations professionnelles en relation avec le marché de l'emploi dans 40 lycées (15%) existants et dans les 10 lycées d'excellence.

iii) Activités :

- ✓ Réaliser une étude sur l'expansion des filières dans l'enseignement secondaire et les coûts y afférents ;
- ✓ Choisir les Séries et Sections à implanter suivant un calendrier bien établi ;
- ✓ Développer les programmes d'étude et les matériels ;
- ✓ Établir un Cahier des charges et les référentiels pour la formation initiale des enseignants des FST ;
- ✓ Recruter et former les enseignants et le personnel ;
- ✓ Créer et équiper des laboratoires de FST.

- **Sous-Programme II.3. Redéfinition des aires de recrutement de toutes les écoles publiques du pays**

i) Objectif : Rapprocher l'offre publique le plus possible des lieux de résidence des enfants.

ii) Cible/Résultat : Les aires de recrutement sont définies et établies de telle sorte que les résidences des élèves soient situées à 30 mn de marche au maximum au fondamental et 45 mn au secondaire.

iii) Activités :

- ✓ Établir la liste des écoles fondamentales non publiques éligibles au financement public par département, commune et section communale du pays ;
- ✓ Préparer les annuaires des écoles publiques et non publiques éligibles au financement public par Direction Départementale d'Éducation (DDE) avec leurs aires de recrutement, à partir des cartes scolaires communales ;

- ✓ Éditer et imprimer ces annuaires ;
- ✓ Distribuer ces annuaires aux structures du ministère et à ses partenaires ;
- ✓ Publier la décision ministérielle officialisant les aires de recrutement ;
- ✓ Organiser une campagne de sensibilisation des parents, des directeurs d'écoles et des cadres de l'éducation sur la nouvelle décision ;
- ✓ Mettre en application les aires de recrutement ; et
- ✓ Superviser le processus de mise en œuvre des aires de recrutement.

- **Programme III : Scolarisation des enfants âgés de 4 à 14 ans.**

i) **Objectif :** Mettre en œuvre tous les mécanismes développés pour faciliter l'accès des enfants de 4-5 ans au préscolaire et assurer l'accès obligatoire de tous les enfants âgés de 6 à 14 ans à l'enseignement fondamental (1ère à 9ème AF).

ii) **Cibles/Résultats :**

- Au moins 40% des enfants de 4-5 ans sont accueillis au préscolaire dans une école nationale.
- 80% des enfants de 6-14 ans sont scolarisés gratuitement au niveau du fondamental.

iii) Activités :

- ✓ Recenser tous les enfants âgés de 4 à 14 ans non encore admis à l'école à l'échelle nationale ;
- ✓ Établir la liste de ces enfants par département, commune et section communale ;
- ✓ Définir une politique visant la prise en charge des enfants à besoins spéciaux dans une approche incluse ;
- ✓ Mener une campagne d'information et de sensibilisation sur l'approche inclusive ;
- ✓ Établir la liste de tous les enfants dont la scolarité sera financée par l'État, avec une attention particulière en faveur des enfants à besoins spéciaux ;
- ✓ Inscrire/scolariser ces enfants (enfants non scolarisés et enfants à besoins spéciaux) ;
- ✓ Concevoir un modèle d'école à maître unique ;
- ✓ Mettre en place et expérimenter le modèle d'école à maître unique ;
- ✓ Constituer une base de données contenant la liste de tous les élèves allant du préscolaire I à la 9e année fondamentale ;
- ✓ Superviser et contrôler les écoles bénéficiaires ;
- ✓ Évaluer les résultats de cette opération ;
- ✓ Généraliser le modèle d'école à maître unique.

- **Programme IV : Financement des coûts de scolarisation obligatoire et gratuite**

Le financement public concerne à la fois les établissements publics et non publics éligibles. Dans le cas de ces derniers, c'est une subvention qui concourt entre autres au paiement du salaire des enseignants et l'État peut à tout moment ordonner le contrôle de sa gestion, devant être versée sur un compte bancaire séparé du compte bancaire personnel du fondateur. Elle doit être envisagée comme étant un apport financier de l'État à une offre complémentaire qui permet surtout de pallier l'insuffisance du réseau public d'écoles fondamentales, en contribuant à la réalisation de

l'obligation et de la gratuité scolaires prévues par la loi surtout dans certaines régions ou zones très éloignées de la scolarisation universelle.

i) Objectif

L'absence de formulation d'une vision et d'objectifs clairs de la politique nationale de soutien au secteur non public de l'éducation a fait qu'il n'y a jamais eu au fil des ans un bilan réellement exhaustif des efforts consentis par l'État depuis de nombreuses années en la matière, ni une planification et un suivi rigoureux des interventions qui ont lieu jusqu'ici. Dans un processus de mise en place d'un système d'assurance-qualité de l'éducation, le financement public de l'éducation aura pour vocation l'amélioration de l'accès et de la qualité ainsi que le maintien dans le système scolaire des enfants issus notamment des couches défavorisées ; et pour objectifs à la fois la réorganisation de l'offre existante, la régulation des coûts de scolarité et l'équité du point de vue de l'accès à un enseignement de qualité.

ii) Cibles/Résultats

Comme résultats de cette stratégie, l'État attend que :

- 100% des écoles nationales et des écoles fondamentales non publiques bénéficiaires du financement public soient au préalable inscrites sur la liste des écoles éligibles qui sera établie par le ministère ;
- elles soient liées par un contrat avec le ministère dans le cadre d'un projet d'école; et que
- les écoles non publiques éligibles, bénéficient avec le temps du statut d'utilité publique.

iii) Population cible

Le financement public de l'éducation cible prioritairement les écoles publiques et ensuite les écoles fondamentales non publiques pratiquant des frais de scolarité faibles ou tout au plus modérés par rapport au barème établi par le ministère, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. La liberté d'établir les frais de scolarité sera laissée à la discrétion des écoles du secteur non public ne bénéficiant d'aucun appui public ; toutefois elles restent tenues de respecter les règles et normes établis par l'État.

iv) Modalités d'accès

- **Critères d'admissibilité**

Toutes les écoles publiques auront automatiquement accès au financement public de leur budget. Il reviendra au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) de s'assurer à tout moment de la bonne gestion des ressources allouées.

En ce qui concerne les écoles fondamentales non publiques, quatre (4) groupes de critères seront retenus pour décider de l'allocation ou non d'un financement public : critère lié au statut de

l'école, critère lié à sa performance, critère lié aux coûts de scolarisation pratiqués tenant compte des ressources des parents et critère lié à l'âge et/ou aux performances des élèves.

- ✓ **Critère lié au statut de l'école ;** il s'agit en tout premier lieu pour l'État d'établir une liste de base des établissements d'enseignement fondamental éligibles au financement public fondée sur :
 - le nombre d'année depuis que l'école est créée (au moins 5 ans),
 - le milieu de localisation (milieu rural et milieu urbain défavorisé),
 - sa proximité avec une école publique (non située dans l'aire de recrutement établie par l'État pour l'école publique concernée),
 - les caractéristiques physiques de ses locaux (au moins en moyen état avec des latrines propres),
 - son effectif (contenant au moins le premier cycle totalisant au moins 50 élèves dans le cas d'une école à maître unique ou ayant des effectifs d'élèves compris entre un minimum de 20 et un maximum de 50 élèves par classe), et
 - les profils de base de son personnel éducatif (le directeur d'école et 50% des enseignants possédant le permis d'enseigner).

- ✓ **Critères liés à la performance de l'école ;** c'est-à-dire une école dont :
 - l'effectif d'élèves en 6e année fondamentale représente au moins 80% de celui de la 1e année, et
 - des taux de redoublement aux 2e et 3e cycles du fondamental ne dépassant pas 10%.

- ✓ **Critère lié aux coûts de scolarisation pratiqués ;** c'est-à-dire des écoles dont les coûts annuels de scolarité d'un enfant (Frais d'inscription + obligation annuelle/frais généraux + scolarité annuelle + autres frais exigés) ne dépassant pas 80% de la subvention allouée annuellement par enfant par l'État.

- ✓ **Critères liés à l'âge et à la performance de l'enfant bénéficiaire** ; c'est-à-dire :

 - un enfant ayant au plus l'âge officiel requis pour être dans sa classe, et
 - ayant des notes moyennes d'au moins 5 sur 10 aux examens de passage d'une classe à l'autre; exception faite aux enfants admis à l'école dans le cadre des programmes spéciaux mis en place pour les élèves sur-âgés ou à besoins spéciaux.

- **Présentation et soumission de la demande**

Toute école fondamentale publique ou non publique désireuse de bénéficier du financement public doit au préalable remplir et soumettre un formulaire de demande de subvention accompagné des documents requis au bureau de district scolaire (BDS) dont elle relève. Dans le cas des écoles affiliées à des organisations telles que la Commission Épiscopales des Écoles Catholiques (CEEC) ou la Fédération des Écoles Protestantes d'Haïti (FEPH), une copie de la demande sera communiquée par l'école à son organisme de tutelle.

v) Étude et approbation des demandes de subvention

L'inspectrice ou l'inspecteur principal (e) du bureau de district scolaire (BDS) constitue tout d'abord le dossier de demande de subvention avec les formulaires reçus des écoles, puis procèdera à une première analyse de ces formulaires avec l'aide de ses inspecteurs de zone. Après analyse et dans un délai ne dépassant pas un (1) mois, il gardera une copie de ces formulaires au BDS et transmettra les originaux à son Directeur Départemental d'Éducation assortis de ses recommandations.

La Directrice ou le Directeur Départemental (e) d'Éducation constituera à son tour le dossier de demande de subvention et disposera de deux (2) mois au plus pour évaluer et apprécier les dossiers reçus. Il gardera une copie de ces dossiers à la DDE et transmettra les originaux assortis de son avis à la Direction Générale du MENFP pour les suites nécessaires. La Direction Générale évaluera ces demandes, les classera par ordre de priorité et les soumettra avec son avis au Ministre pour décision finale.

Les critères d'évaluation des demandes de subvention seront les suivants :

- ✓ Chaque école soumissionnaire doit figurer sur la liste des écoles éligibles au financement public préalablement établi par le ministère, sinon sa demande sera automatiquement rejetée. La liste des demandes approuvées sera affichée dans les DDE et aux BDS tous les 6 mois.
- ✓ La directrice ou le directeur doit soumettre toutes les pièces requises annexées à son formulaire de demande dont :
 - des photos récentes présentant l'état physique des locaux logeant son école,
 - les effectifs d'élèves par classe,
 - une copie du bordereau de l'école faisant état de tous les montants d'argent réclamés aux parents des élèves, et
 - les palmarès des classes aux différents tests de contrôle réalisés pendant l'année scolaire.

vi) Établissement des montants de la subvention

Le montant de la subvention à allouer à chaque école dépendra de l'effectif réel des élèves de l'école et du lieu où cette école est implantée. Il sera égal à :

M = Effectif élèves x coût de scolarisation fixé par élève.

Les coûts unitaires de scolarisation à considérer et à appliquer pour le calcul sont définis comme suit :

Milieu où est implantée l'école :	**Zone rurale**	**Zone Semi-urbaine**	**Zone urbaine**
Coût unitaire de scolarisation :			

Il est à souligner que les coûts prennent en compte : les manuels et fournitures scolaires, les uniformes et la santé et nutrition scolaires. Toutes les écoles bénéficiaires, publiques et non publiques, devront prendre en charge et rendre disponibles gratuitement dans le mois qui suit tous ces éléments au profit des élèves à partir du financement reçu.

vii) Envoi de la réponse

La décision du Ministre prendra la forme d'une lettre qui sera adressée à l'organisation d'affiliation concernée (la CEEC ou la FEPH dans le cas des écoles catholiques ou protestantes) ou directement au soumissionnaire de la demande dans le cas des écoles publiques et des écoles non confessionnelles avec copies, dans tous les cas, à la DDE (qui, à son tour, transmettra une copie aux BDS) pour l'informer de la décision finale. Cette lettre indiquera du même coup le montant de la subvention que l'école recevra et tous les privilèges auxquels les élèves auront droit.

viii) Annulation

Le financement accordé sera automatiquement annulé pour les écoles non publiques ou, dans le cas des écoles publiques, les directeurs seront sévèrement sanctionnés par le Ministre dans les cas suivants :

- ✓ Il est découvert, après vérification, que l'école a menti sur les informations fournies ;
- ✓ Les fonds alloués sont détournés et utilisés à d'autres fins ;
- ✓ Les enfants n'ont pas bénéficié des privilèges auxquels ils ont droit ;
- ✓ L'école viole délibérément les termes du contrat établi.

ix) Livraison de la subvention

Une fois les écoles averties que leur demande de subvention est agréée, il leur sera demandé de faire la preuve, par l'intermédiaire de leur organisation d'affiliation ou directement s'il s'agit d'une école non confessionnelle, qu'elle a ouvert un compte bancaire spécial différent du compte bancaire personnel du directeur ou du fondateur. Le virement de la subvention se fera alors sur ce compte à raison de deux (2) versements : un premier versement au début du mois de juillet avant la rentrée scolaire (soit un montant égal aux deux tiers du montant total de la subvention) et un deuxième versement au courant du mois de janvier ; le deuxième versement sera bien entendu assujetti au rapport financier fourni et au contrôle direct de l'État quand cela est jugé nécessaire.

x) **Mécanisme de contrôle et de suivi**

L'organisation et le fonctionnement de l'enseignement non public génèrent ordinairement un ensemble de flux financiers croisés d'un montant total souvent de l'ordre de plusieurs millions de gourdes, qui mettent en jeu et intéressent quatre groupes d'acteurs principaux :

- ✓ L'établissement et ses responsables (fondateur, directeur) ;
- ✓ Les parents qui assurent une grande part des ressources par le versement de frais de scolarité ;

- ✓ Les organisations qui perçoivent de chaque établissement de leur secteur une cotisation destinée à financer le fonctionnement de leur secrétariat et l'organisation parfois d'activités de formation des enseignants ;
- ✓ Les pouvoirs publics qui versent la subvention et qui perçoivent des prestations et taxes diverses.

Situé au cœur de ce système, l'établissement dispose d'un degré d'autonomie variable, dépendamment du réseau auquel il est attaché. La nécessité d'un certain contrôle s'impose et devrait rencontrer l'intérêt des différents acteurs concernés. Pour l'État, il y va de son autorité, du respect de la loi, du bon recouvrement des taxes et cotisations qui lui sont dues, comme de la préservation des intérêts des parents et des citoyens. Pour les familles, il y va de leurs intérêts alimentant les comptes financiers des écoles et attendant des établissements une gestion efficace garantissant un apprentissage adéquat et le rendement scolaire de leurs enfants. Pour les organisations, il y va de leurs images de marque et elles ne devraient donc avoir aucun intérêt à tolérer en leur sein des établissements peu scrupuleux, en marge des règlements que d'autres respecteraient.

Le système de contrôle et de suivi qui sera mis en place prendra la forme d'un système intégré d'information et de gestion centralisée des allocations octroyées. Son architecture sera conçue en s'inspirant du circuit de financement qui sera détaillé dans les documents de procédures de façon à pouvoir contrôler au mieux les flux de ressources allouées aux écoles et ajuster les montants des subventions en conséquence.

La marche à suivre par les écoles pour accéder au financement public pourrait se résumer comme suit :

Étape	**Échéance**
1. Après avoir lu le document d'information, les écoles remplissent le *Formulaire de demande de subvention* accessible sur le site du MENFP, dans les BDS, à la CEEC et à la FEPH.	Au cours du mois de janvier
2. Chaque école fait parvenir sa copie du formulaire dûment rempli et signé au bureau de district scolaire (BDS) dont elle est relevée.	Fin janvier
3. Le BDS constitue son dossier de demandes de subvention, analyse les demandes, formule des recommandations et transmet les formulaires originaux à la DDE.	Fin février
4. La DDE constitue son dossier de demandes de subvention, analyse les demandes, formule des recommandations et transmet les formulaires originaux à la Direction générale du MENFP.	Mi-avril
5. La Direction Générale constitue son dossier de demandes de subvention, analyse les demandes, approuve et transmet les formulaires originaux au Ministre.	Mi-juin
6. Le Ministre communique sa décision aux écoles et aux institutions et organisations concernées.	Fin juin
7. Le MENFP fait le premier versement de la subvention aux établissements scolaires.	Fin juillet
8. Chaque école remplira le formulaire *Rapport financier* dont le modèle sera disponible sur le site du MENFP, dans les BDS, à la CEEC et à la FEPH et le fera parvenir aux BDS, à la CEEC ou à la FEPH pour les	Au plus tard le 22 décembre et le 30 mai

suites nécessaires.	
9. Après examen des rapports, le MENFP fait le deuxième versement de la subvention aux établissements scolaires.	Janvier

xi) Évaluation des résultats/Impacts

Le Ministère commandera au mois d'avril de chaque année scolaire une évaluation des résultats et des impacts du financement public sur l'accès et la qualité de l'éducation au niveau du fondamental à travers le pays. Les résultats de cette évaluation lui permettront de faire les ajustements nécessaires à la stratégie de financement et d'actualiser du même coup sa liste d'écoles fondamentales éligibles.

Programme V : Accès équitable pour tous à la formation professionnelle

i) Objectif : Renforcer l'accès équitable à la formation technique et professionnelle (FTP)

ii) Cibles/Résultats :

- 25% de la population scolarisée ou alphabétisée sont en FTP.
- 12 nouveaux centres de FTP sont créés.

iii) Activités :

- ✓ Préparer et établir des cartes scolaires pour la FTP ;
- ✓ Établir la liste des endroits par Département où implanter ces nouveaux centres ;
- ✓ Négocier avec les mairies concernées et identifier des terrains où construire ces nouveaux centres ;
- ✓ Préparer les cahiers de charges ;
- ✓ Recruter des firmes de construction pour exécuter les travaux ;
- ✓ Exécuter les travaux ;
- ✓ Superviser les travaux ;
- ✓ Réceptionner et inaugurer les nouveaux centres.
- ✓ Etablir des partenariats avec des organisations de la société civile, des centres privés en finançant des filières non offertes par les établissements publics et en encourageant les jeunes femmes ;
- ✓ Etablir une « Carte de formation » sur la base d'une étude détaillée ;
- ✓ Elaborer de nouveaux programmes en lien avec les besoins des marchés ;
- ✓ Informer et sensibiliser les partenaires, les jeunes et les parents en particulier à s'intéresser à la FTP ;
- ✓ Établir des passerelles entre l'enseignement formel et le non formel ;
- ✓ Mettre en place une politique incitative pour attirer les jeunes filles/femmes dans les filières traditionnellement masculines et vice versa pour les jeunes hommes ;
- ✓ Mettre en place un système de validation des acquis de l'expérience (VAE) dans les centres publics afin d'accueillir des jeunes du secteur informel de l'économie.
- ✓ Etablir des conventions avec les institutions financières, les chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers pour accompagner les initiatives de création d'entreprises par les sortants de la FTP ;
- ✓ Intégrer et vulgariser l'utilisation des TICE dans la FTP ;
- ✓ Équiper les centres publics FTP ;

- ✓ Renforcer la sécurité, l'hygiène et la santé dans les centres publics de formation.

- **Programme VI : Allocation de bourses aux finissants du secondaire et financement de la recherche scientifique**

i) **Objectif :** Démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur et la recherche
ii) **Cible/Résultat :**1 000 étudiants sont boursiers de l'État dans un établissement d'enseignement supérieur national ou étranger.
iii) Activités :

- ✓ Élaborer une politique d'allocation de bourses aux finissants du secondaire et de constitution d'un fonds de financement de la recherche scientifique ;
- ✓ Présenter et valider cette politique ;
- ✓ Constituer un fonds de financement destiné à la recherche scientifique ;
- ✓ Mettre en place une structure chargée d'allouer les bourses aux étudiants et de financer les activités de recherche scientifique ;
- ✓ Lancer les appels à candidatures (demandes de bourses et de financement de projets de recherche) ;
- ✓ Recueillir et traiter les demandes reçues ;
- ✓ Établir la liste des boursiers et des projets de recherche retenus pour financement ;
- ✓ Valider et approuver les listes des étudiants et des projets retenus ;
- ✓ Allouer les bourses et les financements ;
- ✓ Suivre les boursiers et les activités de recherche ;
- ✓ Évaluer le programme en vue de l'ajustement de la politique.

- **Programme VII. Équipement des écoles publiques (écoles nationales et lycées) en mobiliers**

i) **Objectif :** Doter les écoles publiques en matériels éducatifs, en tableaux, bancs, buffets, bureaux et chaises.
ii) **Cible/Résultat :** Équiper au moins 30% des écoles publiques (840 écoles nationales et 80 lycées) en matériels et mobiliers.
iii) Activités :

- ✓ Évaluer les besoins des écoles publiques en mobiliers (matériels éducatifs, tableaux, bancs, buffets, bureaux et chaises) ;
- ✓ Évaluer les besoins de ces écoles en matériels éducatifs avec une attention particulière pour ceux destinés aux enfants à besoins spéciaux ;
- ✓ Préparer les cahiers de charges par classe (préscolaire, fondamentale et secondaire) en vue de l'acquisition de ces matériels et de la fabrication des mobiliers ;
- ✓ Choisir les fournisseurs de ces matériels éducatifs et des ateliers de fabrication des mobiliers ;
- ✓ Acquérir les matériels éducatifs et les mobiliers ;
- ✓ Superviser les ateliers de fabrication des mobiliers ;
- ✓ Réceptionner et distribuer les matériels et mobiliers aux écoles.

Programme VIII : Alphabétisation de jeunes et d'adultes

i) **Objectif :** Augmenter le taux d'alphabétisation de 73% en 2016 à 95% en 2027.

ii) **Cible/Résultat** : 1,6 millions de jeunes et d'adultes sont alphabétisés dont 40% d'entre eux ont bénéficié de l'alphabétisation fonctionnelle.

iii) Activités :

- ✓ Mettre à jour la liste des concernés ;
- ✓ Déployer graduellement les interventions au niveau national ;
- ✓ Inventorier les locaux susceptibles d'accueillir les classes d'alphabétisation ;
- ✓ Former et certifier 7 500 agents d'alphabétisation (moniteurs-superviseurs-formateurs) ;
- ✓ Réviser/adapter les contenus des programmes, des manuels d'apprenants et des guides des agents d'alphabétisation aux nouvelles orientations inscrites dans le PDEF ;
- ✓ Organiser des sessions de formation ;
- ✓ Élaborer et reproduire les matériels de formation pour l'alphabétisation fonctionnelle ;
- ✓ Former et certifier des agents spécialisés en alphabétisation fonctionnelle ;
- ✓ Dispenser la formation fonctionnelle au profit de 640 000 bénéficiaires ;
- ✓ Suivre, évaluer et certifier les finissants.

Programme IX : Formation professionnelle au bénéfice des jeunes de 15 à 25 ans alphabétisés

i) Objectif : Lancer un programme de formation professionnelle au bénéfice des jeunes de 15 à 25 ans.

ii) Cible/Résultat :50 000 jeunes de 15-25 ans alphabétisés ont bénéficié d'une formation professionnelle.

iii) Activités :

- ✓ Évaluer les besoins de formation professionnelle des jeunes de 15-25 ans fraichement alphabétisées ;
- ✓ Identifier les métiers porteurs ;
- ✓ Développer un mécanisme de partenariat avec les professionnels des secteurs cibles ;
- ✓ Elaborer, tester, valider et reproduire les modules de formation ;
- ✓ Établir la liste des bénéficiaires par métier et par département ;
- ✓ Organiser des sessions de formation ;
- ✓ Suivre, évaluer et certifier les finissants.

2.4.2. QUALITÉ DANS L'ÉQUITÉ

Sept (7) programmes seront exécutés pour renforcer la qualité de l'éducation : Mise en place d'un système d'orientation des finissants du fondamental, Réforme des curricula scolaires, Adaptation des ressources pédagogiques et didactiques, Renforcement des institutions de formation initiale des enseignants et des directeurs, Formation continue des enseignants et des directeurs d'école, Développement de coopération et de relations interinstitutionnelles, nationales et internationales, Réforme du système d'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves.

- **Programme X : Mise en place d'une politique d'orientation scolaire**

i) **Objectif :** Détecter les aptitudes dominantes et les vœux des élèves finissant au fondamental afin d'orienter leurs cheminements scolaires vers les filières du secondaire ou de la formation professionnelle.

ii) **Cible/Résultat :** À la fin du Plan 2017-2027, 80% des élèves qui ont bouclé avec succès les examens officiels de 9e année fondamentale et qui ont accédé au secondaire ou à la formation professionnelle ont été orientés par l'État.

iii) Activités :

- ✓ Concevoir, élaborer, valider et appliquer une politique d'orientation scolaire ;
- ✓ Mener une campagne d'information et de sensibilisation auprès des élèves, des parents et d'autres partenaires ;
- ✓ Recruter, former et équiper des conseillers d'orientation, les directeurs départementaux et les inspecteurs ;
- ✓ Organiser annuellement deux (2) sessions d'orientation à l'intention des élèves de 9e année fondamentale et de 2e année du secondaire et de leurs parents (Entre janvier – mars) ;
- ✓ Prendre en compte les choix de chaque élève et réaliser la première simulation d'orientation scolaire dont le résultat sera communiqué aux écoles et aux élèves (Entre avril- juin) ;
- ✓ Lancer les inscriptions et l'affectation des élèves dès la fin des examens de 9e année (Août) ;
- ✓ Procéder au traitement des cas spéciaux et fin des affectations (Août-Septembre) ;
- ✓ Superviser et évaluer le processus afin de prendre les mesures correctives nécessaires.

2.4.2.1. LES CURRICULA

Un programme sera exécuté dans le cadre de la réforme des curricula : le programme d'évaluation et de révision des programmes d'étude.

- **Programme XI : Réforme des curricula scolaires**

i)Objectif : Revoir les programmes du préscolaire, du fondamental, du secondaire et du non-formel

ii) Cible : Tous les programmes d'études sont réformés et actualisés pour qu'ils soient pertinents par rapport aux besoins des élèves et en adéquation avec les besoins socio-économiques du pays.

iii) Activités :

- ✓ Créer et mettre en place un Comité scientifique chargé de l'évaluation et de la révision des curricula ;
- ✓ Inventorier et mettre en place un système de gestion des documents ;
- ✓ Évaluer les curricula ;
- ✓ Préparer un Cahier de charges, réviser et valider les programmes d'étude afin d'orienter la réforme envisagée ;
- ✓ Mener une campagne d'information et de sensibilisation sur la réforme des curricula ;
- ✓ Produire et diffuser les nouveaux programmes d'étude ;

- ✓ Superviser et évaluer le processus de réforme des curricula.

2.4.2.2. LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET DIDACTIQUES

Un programme sera exécuté dans le cadre de la révision des ressources pédagogiques et didactiques.

- ➢ **Programme XII : Adaptation des ressources pédagogiques et didactiques**

iv) **Objectif** : Revoir les ressources pédagogiques et didactiques au regard des programmes révisés.

v) **Cible** : Toutes les ressources pédagogiques et didactiques sont adaptées en fonction des nouveaux programmes.

vi) **Activités :**

- ✓ Inventorier et mettre en place un système de gestion des ressources pédagogiques et didactiques ;
- ✓ Élaborer un cahier de charges afin d'orienter la révision des ressources pédagogiques et didactiques ;
- ✓ Évaluer et réviser ces ressources et le cas échéant développer de nouvelles ressources pédagogiques et didactiques ;
- ✓ Mener une campagne d'information et de sensibilisation sur les ressources pédagogiques et didactiques ;
- ✓ Produire et diffuser ces ressources ;
- ✓ Superviser et évaluer le processus de réforme des ressources pédagogiques et didactiques.

2.4.2.3. FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Deux (2) programmes seront exécutés pour former et développer les ressources humaines pour les établissements d'enseignement et les centres de formation : Renforcement des institutions de formation initiale des enseignants et des directeurs et formation continue des enseignants et des directeurs.

- ➢ **Programme XIII : Renforcement des institutions de formation initiale des enseignants et des directeurs d'école**

i) **Objectif :** Préparer des enseignants qualifiés et compétents pour le préscolaire, le fondamental et le secondaire.

ii) Cibles :

- 5 000 enseignants pour le préscolaire sont diplômés d'une institution de formation reconnue.
- 10 000 enseignants pour le fondamental sont diplômés d'une institution de formation reconnue.
- 1 000 enseignants pour le secondaire sont diplômés d'une institution de formation reconnue.
- 5 000 formateurs pour le non-formel sont diplômés d'une institution de formation reconnue.

iii) Activités :

- ✓ Recenser les institutions de formation initiale d'enseignants et de directeurs ;
- ✓ Évaluer leurs programmes d'études ;
- ✓ Évaluer les compétences des professeurs ;

- ✓ Réviser et adapter les programmes d'étude ;
- ✓ Former les enseignants et les directeurs ;
- ✓ Superviser la formation ;
- ✓ Diplômer ou certifier les formés ;
- ✓ Évaluer le processus.

➢ **Programme XIV : Formation continue des enseignants et des directeurs d'école**

Ce programme contiendra quatre (4) composantes : Formation continue des enseignants et des directeurs des écoles préscolaires et fondamentales, Formation continue des enseignants et des directeurs des lycées et des collèges, Formation continue des enseignants des centres et écoles de formation technique et professionnelle et Formation continue des formateurs pour le non-formel et des responsables de centre.

i) **Objectif :** Mettre à niveau et à jour les compétences des enseignants et des directeurs.

ii) Cibles/Résultats :

- 100%des moniteurs et des directeurs du préscolaire
- 100% des enseignants et des directeurs du fondamental
- 100% enseignants et directeurs du secondaire
- 100%formateurs et directeurs des centres de formation professionnelle et technique
- 100% Formateurs et responsables des centres d'éducation non-formelle

iii) Activités :

- ✓ Évaluer les besoins en formation de chaque catégorie de moniteurs, d'enseignants, de formateurs et de directeurs ;
- ✓ Développer les programmes de formation ;
- ✓ Identifier et sélectionner les institutions de formation ;
- ✓ Établir la liste des bénéficiaires ;
- ✓ Organiser les sessions de formation ;
- ✓ Évaluer et certifier les enseignants et les directeurs.

➢ **Programme XV : Développement de coopération et de relations interinstitutionnelles, au niveau national et international**

i) Objectif : Contribuer au développement de nouveaux partenariats et de nouvelles coopérations entre des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, nationaux et étrangers.

ii) Cible/Résultat : L'Université d'État d'Haïti et les 10 universités publiques en régions ainsi qu'au moins 5 des universités privées disposent et appliquent de programmes conjoints avec des partenaires nationaux et internationaux.

iii) Activités :

- ✓ Procéder à un état des lieux en matière de coopération nationale et internationale ;
- ✓ Élaborer une politique de coopération interinstitutionnelle ;
- ✓ Présenter, valider et mettre en œuvre cette politique ;
- ✓ Suivre, évaluer et réviser la politique.

2.4.2.4. SUIVI-ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES ET DES ACQUIS SCOLAIRES

Depuis le début des années quatre-vingt, l'État haïtien a exprimé de façon claire et précise son intention d'instituer l'évaluation des acquis scolaires. Toutefois, plus de trente ans après, Haïti reste l'un des rares pays de la région caribéenne à n'avoir pas encore installé complètement son dispositif d'évaluation. En effet, les examens de la 4e et de la 11e année sont encore au stade d'expérimentation. Le tableau suivant montre combien le système éducatif haïtien diffère de ceux des pays de la Caraïbe qui font partie de « Caribbean Examination Council » (CEC), surtout ceux qui s'alignent sur le système anglais en matière d'évaluation.

Tableau 1 : Comparaison entre la fréquence d'organisation des évaluations en Haïti et d'autres pays de la région Caraïbe

Pays	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème (niveau régional)	11ème	12ème (niveau régional)	13ème
Trinidad	X		X		X		X			X		X	
Barbade					X					X		X	
Guyana				X	X					X		X	
Haïti				X					X		X		X

Rappelons que le MENFP, avec l'appui de certains partenaires financiers (USAID, UNESCO, Banque Mondiale, UNICEF, BID, etc.), a mis en œuvre nombre d'initiatives sans les avoir évaluées en vue d'une généralisation de la démarche. Elles ont porté notamment sur les deux premiers cycles du fondamental.

Dans le cadre du PDEF 2017-2027, il est envisagé de combler ce déficit en développant un mécanisme de suivi-évaluation des apprentissages et des acquis scolaires.

- **Programme XVI : Réforme du système de suivi-évaluation des apprentissages et des acquis des élèves**

i) **Objectif :** Renforcer le dispositif en place en vue du suivi et de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves.
ii) **Cible/Résultat :** Les apprentissages et les acquis des enfants du préscolaire et des élèves du fondamental et du secondaire sont suivis et régulièrement évalués.
iii) Activités :

- ✓ Faire l'état des lieux du mécanisme de suivi-évaluation en place et recommander des actions de renforcement ;
- ✓ Développer et mettre en œuvre une politique de suivi-évaluation des apprentissages et des acquis scolaires ;
- ✓ Mettre en place un programme de formation des personnels du MENFP dédiés à cet effet ;
- ✓ Développer et mettre en œuvre un plan de suivi-évaluation ;
- ✓ Superviser et évaluer régulièrement le processus.

2.4.3. GOUVERNANCE SECTORIELLE

La gouvernance du système éducatif haïtien est basée sur un modèle très centralisé en termes de processus de prise de décision, bien que s'appuyant sur des organes centraux normatifs et de régulation (Directions et unités centrales) et sur dix (10) directions départementales d'éducation (DDE)comme bras opérationnels de mise en œuvre et de suivi. Les informations disponibles révèlent que les faiblesses et insuffisances enregistrées en termes d'accès, de qualité et de performance du secteur, sont en grande partie liées à la gouvernance[13].

En matière d'éducation, la bonne gouvernance se caractérise par l'existence d'un cadre légal et structurel approprié, par des normes et procédures qui régissent l'organisation et la gestion du secteur.

2.4.3.1. STRUCTURE ET CADRE LÉGAL

Plusieurs décisions visant la restructuration du MENFP n'ont pas encore produit tous les effets attendus. Il en découle que la structure organisationnelle, de fait, du MENFP reste inefficace tant au niveau central que déconcentré.

i) Au niveau Central

Le renforcement du système d'éducation et de formation et des capacités institutionnelles à travers le PDEF demeure un élément critique pour la maitrise du développement et de la gestion du secteur, en particulier pour la préparation, la mise en œuvre ainsi que le pilotage de politiques et stratégies éducatives pertinentes, crédibles et pérennes. Pour ce faire, le programme de réforme structurelle à ce niveau devra :

- Renforcer les capacités de planification du MENFP et mieux répartir les responsabilités de cette fonction entre les différents organes centraux et déconcentrés concernés ;
- Renforcer les structures de contrôle et d'évaluation, en assurant leur coordination et intégration éventuelle avec celles chargées de la planification ;
- Améliorer le système d'information pour en faire un véritable outil d'aide à la décision tout au long de la chaine Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi et Évaluation (PPBSE) ;
- Mettre en place un système de contrôle de qualité.

ii) Au niveau Déconcentré / Décentralisé

L'administration se caractérise par un degré appréciable de déconcentration fonctionnelle. Néanmoins, les fonctions et responsabilités du ministère au niveau central et déconcentré ainsi que celles des Collectivités Territoriales (MICT) en ce qui concerne les enseignements préscolaire et fondamentale et la formation technique et professionnelle, ne sont pas clairement

[13]La meilleure preuve en est que, dans la lettre de cadrage du gouvernement, de mars 2017pour le secteur de l'éducation, pas moins de 50% des actions concernées font référence à la gouvernance.

établies par la loi. Il importe donc que de nouveaux textes de loi viennent compléter les prescrits constitutionnels en la matière.

Pendant ces dix prochaines années, le MENFP mettra en œuvre les sept (7) programmes suivants pour renforcer la gouvernance du ministère.

- **Programme XVII : Renforcement des mécanismes visant à décentraliser le processus de prise de décision**

i) **Objectif :** Décentraliser la gouvernance du secteur à l'horizon 2027.
ii) **Cible/Résultat** : Le MENFP, aux niveaux central et déconcentré, est doté d'un cadre légal révisé.
iii) Activités :
- ✓ Collecter les documents clés (lois cadres, lois organiques et autres documents légaux qui régissent le système éducatif haïtien) ;
- ✓ Évaluer les influences et les effets de ces lois sur la performance du système éducatif ;
- ✓ Réviser, amender ces textes et en élaborer d'autres au besoin ;
- ✓ Mettre en application et diffuser le cadre légal révisé régissant le ministère ;
- ✓ Accompagner le personnel du MENFP dans la mise en œuvre du cadre légal révisé régissant le ministère ;
- ✓ Renforcer et rendre effective la collaboration avec les collectivités territoriales en vue de la mise en place des commissions municipales d'éducation (CME)en particulier ;
- ✓ Suivre et évaluer le processus de mise en œuvre du cadre légal révisé.

- **Programme XVIII : Renforcement des structures de pilotage et de gestion du sous-secteur FTP**

Ce programme est scindé en trois (3) sous-programmes : Renforcement de la coordination inter et intra sectorielle, Renforcement de la gouvernance de l'INFP et Renforcement des capacités de gestion des centres publics de FTP.

- **Sous-programme XVIII.1 : Renforcement de la coordination inter et intra sectorielle**

i) Objectif : Intégrer les différentes institutions de l'État qui gèrent ou supervisent une offre de formation technique et professionnelle dans une structure commune de coordination.
ii) Cible/Résultat : 100% des programmes de formation offerts dans les centres et établissements de formation technique et professionnelle sont orientés et régulés par un même mécanisme.
iii) Activités :
- ✓ Établir et mettre à jour régulièrement la liste de tous les secteurs ou institutions de l'État disposant et supervisant des centres et établissements de FTP ;

- ✓ Créer et mettre en place le conseil national et les conseils départementaux de la FTP tels que prescrits par la loi ;
- ✓ Évaluer, réviser et harmoniser les différents programmes de FTP ;
- ✓ Mettre en place un sous-système d'Information et de gestion pour la FTP en vue de son intégration dans le SIGE ;
- ✓ Suivre et évaluer le processus d'intégration des acteurs de la FTP.

- **Sous-programme XVIII.2 : Renforcement de la gouvernance de l'INFP**

i) Objectif : Renforcer l'Institut National de la Formation Professionnelle (INFP).
ii) Cible/Résultat : L'INFP est doté d'une nouvelle loi-cadre et de nouvelles structures.
iii) Activités :

- ✓ Évaluer les capacités institutionnelles de l'INFP et, si nécessaires, réorganiser sa structure organisationnelle ;
- ✓ Doter l'INFP des ressources nécessaires en termes de planification et de gestion ;
- ✓ Renforcer les mécanismes de financement de la FTP (Fonds de financement de la FTP[14], entre autres)et mettre en place un dispositif de gestion des ressources;
- ✓ Mener un plaidoyer en faveur de l'« augmentation du pourcentage du budget de l'INFP dans le budget de l'État » en vue de renforcer sa capacité de coordination du sous-secteur FTP;
- ✓ Renforcer le partenariat public-privé (secteurs formel et informel) en vue de rendre la FTP plus efficace.

- **Sous-programme XVIII.3: Renforcement des capacités de gestion des centres publics de FTP**

i) **Objectif :** Rendre plus efficace la gestion des centres publics de FTP.
ii) Cible/Résultat : Le système de gestion des centres publics de FTP fonctionne de façon efficace.
iii) Activités :

- ✓ Évaluer la première phase de la mise en place des conseils d'établissements et y apporter les corrections nécessaires à sa généralisation ;
- ✓ Élaborer et mettre en œuvre un manuel de procédures administratives et financières ;
- ✓ Renforcer les capacités des gestionnaires des centres publics ;
- ✓ Évaluer les Cellules d'orientation et de Placement professionnel (COPP) et les dupliquer, au besoin ;
- ✓ Suivre et évaluer le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'affaires des centres publics.

[14] Voir la note sur le Pré-Fonds de la FTP (AFD et UCP/BID).

- **Programme XIX : Renforcement des capacités de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR)**

i) Objectif : Démocratiser l'accès à l'ESR.

ii) Cibles/Résultats :

- 25% des élèves sortant du secondaire sont admis à l'enseignement supérieur.
- 15% de ces élèves sont accueillis dans le réseau public.
- Tous les lauréats du bac sont admis d'office dans le réseau public d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) ou bénéficient d'une bourse d'études en Haïti ou à l'étranger.
- 10 étudiants par département par an issus de familles à faibles ressources sont boursiers de l'État.
- 100% des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (EESR) publics sont dotés d'équipements et de matériels.
- 100% des lauréats sont boursiers, nommés ou subventionnés par l'État.
- Un fonds est créé et alimenté pour financer des activités de recherche scientifique et de publication.
- L'ESR est doté d'un cadre légal et réglementaire et l'Agence Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ANESRS) est effectivement mis en place.
- Un système national d'accréditation, de suivi et de contrôle de qualité est effectivement mis en place.
- Le sous-Secteur ESR est doté des ressources adéquates.

iii) Activités :

- ✓ Actualiser, voter, publier et appliquer la loi cadre et les autres textes législatifs et administratifs portant sur l'ESR ;
- ✓ Renforcer le mécanisme de financement et de gestion de l'ESR ;
- ✓ Élaborer, valider et mettre en œuvre une politique d'allocation de bourses et de financement de la recherche ;
- ✓ Suivre, évaluer et, au besoin, ajuster cette politique ;

2.4.3.2. NORMES ET PROCÉDURES

En plus d'un cadre légal, le Ministère se doit de disposer aussi de documents pour permettre aux planificateurs et gestionnaires d'être plus efficaces. Un programme sera mis en œuvre à cet effet dans le cadre du Plan 2017-2027.

- **Programme XX : Renforcement du cadre normatif et procédural du MENFP**

i) **Objectif :** Équiper le ministère d'un cadre normatif et procédural révisé.

ii) Cible/Résultat :

- Les normes et procédures existantes sont évaluées et révisées, et le cas échéant, de nouvelles normes et procédures élaborées.

iii) Activités :

- ✓ Faire l'état des lieux et, si nécessaire, réviser les normes et procédures régissant le fonctionnement du ministère, et en élaborer d'autres au besoin ;
- ✓ Diffuser et mettre en application le cadre normatif et procédural révisé ;

- ✓ Accompagner le personnel du MENFP dans la mise en œuvre du cadre normatif et procédural révisé régissant le ministère ;
- ✓ Suivre et évaluer le processus.
- ✓ Mettre en place un système national d'accréditation, de suivi et de contrôle de qualité.

2.4.3.3. RESSOURCES HUMAINES

La réforme du secteur de l'éducation nationale, dans ses différents aspects, s'avère incontournable. Cependant, la disponibilité des ressources humaines qualifiées constitue un défi majeur pour la mise en œuvre réussie du PDEF.

À cet effet, deux (2) programmes seront mis en œuvre dans le cadre du Plan 2017-2027 pour renforcer les compétences du personnel du MENFP et le motiver.

- **Programme XXI : Renforcement des compétences du personnel du MENFP**

i) **Objectif :** Assurer la formation continue du personnel du ministère.
ii) **Cible/Résultat :** 100% des membres du personnel du ministère ont bénéficié d'au moins 2 sessions de formation au cours de la période 2017-2027.
iii) Activités :

- ✓ Analyser et réviser le référentiel de compétences du personnel du ministère ;
- ✓ Évaluer les besoins en formation des différentes catégories de personnel ;
- ✓ Élaborer et mettre en œuvre un programme de formation du personnel ;
- ✓ Superviser, évaluer et ajuster le programme de formation.

- **Programme XXII : Mise en place d'une politique de motivation du personnel du MENFP**

i) **Objectif :** Créer un environnement de travail adéquat pour la mise en œuvre du Plan 2017-2027.
ii) **Cible/Résultat :** Le personnel assume ses responsabilités et exécute ses tâches selon les normes de la fonction publique.
iii) Activités :

- ✓ Réaliser un audit institutionnel ;
- ✓ Élaborer, valider et mettre en œuvre une politique visant la motivation du personnel ;
- ✓ Diffuser cette politique ;
- ✓ Recrutement de nouvelles ressources humaines
- ✓ Informer et sensibiliser le personnel du ministère sur la politique ;
- ✓ Superviser, évaluer et ajuster la politique.

2.4.3.4. RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

Dans le cadre du Plan Décennal 2017-2027, le MENFP accordera une attention particulière à la mobilisation et à la gestion des ressources matérielles et financières. Il mettra en œuvre un programme spécial à cet effet.

- **Programme XXIII : Renforcement des capacités matérielles et financières du MENFP**

i) **Objectif :** Doter les structures du ministère de ressources matérielles et financières adéquates.

ii) Cibles/Résultats :

- Toutes les structures centrales et déconcentrées du ministère sont dotées de matériels et équipements.
- Toutes les structures centrales et déconcentrées du ministère sont dotées de ressources budgétaires et extrabudgétaires.

iii) Activités :

- ✓ Réaliser un inventaire des biens meubles et immeubles du ministère ;
- ✓ Évaluer les besoins des structures du ministère en ressources matérielles et budgétaires ;
- ✓ Acquérir et équiper ces structures ;
- ✓ Développer un système de gestion informatisée des biens et équipements et assurer la publication régulière des inventaires ;
- ✓ Suivre et faire des rapports réguliers sur le processus d'allocation et d'exécution des budgets ;
- ✓ Auditer les structures du MENFP et publier régulièrement les rapports y afférents.

II.4.4. CHRONOGRAMME D'ACTIONS

Actions	**Année**									
	I	**II**	**III**	**IV**	**V**	**VI**	**VII**	**VIII**	**IX**	**X**
I. Accès dans l'équité										
PI. Réhabilitation/Reconstruction d'écoles publiques du pays		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***				
SPI.1. Réhabilitation d'écoles publiques		***x***	***x***	***x***	***x***					
✓ Évaluation du parc scolaire public et établissement de la liste des écoles nationales et des lycées à réhabiliter ou à reconstruire par Département et par commune;		***x***								
✓ Établissement des cahiers de charges des écoles à réhabiliter avec le souci particulier de répondre également aux besoins éducatifs des enfants et des jeunes en situations spéciales		***x***								
✓ Recrutement des firmes de construction ou des ingénieurs à l'échelle départementale pour exécuter les travaux		***x***								
✓ Exécution des travaux			***x***	***x***	***x***					

✓ Supervision des travaux			***x***	***x***	***x***					
✓ Réception des écoles réhabilitées			***x***	***x***	***x***					
SPI.2. Reconstruction d'écoles nationales et de lycées en mauvais état		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***				
✓ Établissement des cahiers de charges des écoles nationales à reconstruire par Département et par commune avec le souci particulier de répondre également aux besoins éducatifs des enfants et des jeunes en situations spéciales, sur la base du rapport d'évaluation du parc scolaire public existant		***x***								
✓ Recrutement des firmes de construction ou des ingénieurs à l'échelle nationale pour exécuter les travaux		***x***								
✓ Exécution des travaux			***x***	***x***	***x***	***x***				
✓ Supervision des travaux			***x***	***x***	***x***	***x***				
✓ Réception et inauguration des écoles reconstruites			***x***	***x***	***x***	***x***				
PII. Réorganisation de l'offre scolaire publique à l'échelle nationale		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***			
SPII.1. Création et implantation de nouvelles écoles publiques à l'échelle nationale		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***			
✓ Préparation et établissement de cartes scolaires pour les niveaux préscolaire et fondamental pour toutes les communes du pays		***x***								
✓ Établissement de la liste de toutes les localités par Département, commune et section communale où de nouvelles écoles nationales doivent être créées et construites		***x***								
✓ Préparation et établissement de cartes scolaires pour le niveau secondaire et la formation professionnelle pour toutes les communes du pays			***x***							
✓ Établissement de la liste de toutes les localités où doivent être implantés de nouveaux lycées et de centres de formation professionnelle et technique			***x***							
✓ Négociation avec les mairies concernées et identification des terrains où construire ces nouvelles écoles		***x***	***x***							
✓ Préparation des cahiers de charges des écoles à construire			***x***							
✓ Recrutement des firmes de construction ou des ingénieurs pour exécuter les travaux			***x***							
✓ Exécution des travaux				***x***	***x***	***x***	***X***			
✓ Supervision des travaux				***x***	***x***	***x***	***X***			
✓ Réception et inauguration des nouvelles écoles nationales et des nouveaux lycées					***x***	***x***	***X***			
SPII.2. Mise en place des filières scientifique et technologique (FST) dans les lycées										
✓ Réalisation d'une étude sur l'expansion		***x***								

des filières dans l'ES et les coûts y afférents.											
✓ Choix des Séries et Sections à implanter suivant un calendrier bien établi		***x***									
✓ Développement des programmes d'étude et des matériels			***x***	***x***							
✓ Établissement d'un Cahier des charges et les référentiels pour la formation initiale des enseignants des FST			***x***								
✓ Recrutement et formation des enseignants et du personnel			***x***	***x***	***x***						
✓ Création et équipement des laboratoires de FST			***x***	***x***	***x***						
SPII.3. Redéfinition des aires de recrutement de toutes les écoles publiques du pays	***x***	***x***	***x***								
✓ Établissement de la liste des écoles fondamentales non publiques éligibles au financement public par Département, commune et section communale du pays		***x***									
✓ Préparation des annuaires des écoles publiques et non publiques éligibles au financement public par Direction Départementale d'Éducation (DDE) du pays (nationales et lycées) avec leurs aires de recrutement, à partir des cartes scolaires communales		***x***									
✓ Édition et impression de ces annuaires		***x***									
✓ Distribution de ces annuaires aux structures du ministère et à ses partenaires		***x***									
✓ Publication de la décision ministérielle officialisant les aires de recrutement			***x***								
✓ Organisation d'une campagne de sensibilisation des parents, des directeurs d'écoles et des cadres de l'éducation sur la nouvelle décision			***x***								
✓ Mise en application des aires de recrutement			***x***								
✓ Supervision du processus de mise en œuvre des aires de recrutement établies par les écoles			***x***								
PIII. Scolarisation des enfants âgés de 4 à 14 ans.		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***x***	***x***	
✓ Recensement de tous les enfants âgés de 4 à 14 ans non encore admis à l'école à l'échelle nationale		***x***									
✓ Établissement de la liste de ces enfants par département, commune et section communale		***x***									
✓ Définition d'une politique visant la prise en charge des enfants à besoins spéciaux dans une approche inclusive		***x***									
✓ Réalisation d'une campagne d'information et de sensibilisation sur l'approche inclusive			***x***								

✓ Établissement de la liste de tous les enfants dont la scolarité sera financée par l'État, avec une attention particulière en faveur des enfants à besoins spéciaux			***x***							
✓ Inscription et scolarisation de ces enfants (enfants non scolarisés et enfants à besoins spéciaux)			***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***x***
✓ Conception d'un modèle d'école à maître unique		***x***								
✓ Mise en place et expérimentation du modèle d'école à maître unique			***x***							
✓ Constitution d'une base de données contenant la liste de tous les élèves allant du préscolaire I à la 9e année fondamentale			***x***							
✓ Supervision et contrôle des écoles bénéficiaires			***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***x***
✓ Évaluation des résultats de cette opération.				***x***		***x***		***X***		***x***
✓ Généralisation du modèle d'école à maître unique				***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***x***
PIV. Financement des coûts de scolarisation obligatoire et gratuite			***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***x***
PV. Accès équitable pour tous à la formation professionnelle et technique		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***x***
✓ Préparation et établissement des cartes scolaires pour la FTP		***x***	***x***							
✓ Établissement de la liste des endroits par département où implanter 12 nouveaux centres FTP			***x***							
✓ Négociation avec les mairies concernées et identification des terrains où construire ces nouveaux centres			***x***	***x***						
✓ Préparation des cahiers de charges			***x***							
✓ Recrutement des firmes de construction pour exécuter les travaux			***x***	***x***						
✓ Exécution des travaux				***x***	***x***	***x***	***x***			
✓ Supervision des travaux				***x***	***x***	***x***	***x***			
✓ Elaboration de nouveaux programmes en lien avec les besoins des marchés		***x***	***x***							
✓ Information et sensibilisation des partenaires, des jeunes et les parents en particulier à s'intéresser à la FTP			***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***x***
✓ Établissement des passerelles entre l'enseignement formel et le non formel		***x***								
✓ Mise en place d'une politique incitative pour attirer les jeunes filles/femmes dans les filières traditionnellement masculines et vice versa pour les jeunes hommes ;		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***x***	***x***
✓ Mise en place d'un système de validation des acquis de l'expérience (VAE) dans les centres publics afin d'accueillir des jeunes du secteur informel de l'économie			***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***x***	***x***
✓ Etablissement des conventions avec les			***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***x***	***x***

institutions financières, les chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers pour accompagner les initiatives de création d'entreprises par les sortants de la FTP										
✓ Intégration et vulgarisation des TICE dans la FTP			***x***	***x***	***x***	***x***				
✓ Équipement des centres publics FTP				***x***	***x***	***x***	***X***			
✓ Renforcement de la sécurité, de l'hygiène et de la santé dans les centres publics de formation.				***x***	***x***	***x***	***X***			
PVI. Allocation de bourses aux finissants du secondaire et financement de la recherche scientifique			***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***x***	***x***
✓ Élaboration d'une politique d'allocation de bourses aux finissants du secondaire et de constitution d'un fonds de financement de la recherche scientifique		***x***	***x***							
✓ Présentation et Validation de cette politique			***x***							
✓ Constitution du fonds de financement destiné à la recherche scientifique			***x***							
✓ Mise en place d'une structure chargée d'allouer les bourses aux étudiants et de financer les activités de recherche scientifique			***x***							
✓ Lancement des appels à candidatures (demandes de bourses et de financement de projets de recherche)			***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***x***	***x***
✓ Recueil et traitement des demandes reçues			***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***x***	***x***
✓ Établissement de la liste des boursiers et des projets de recherche retenus pour financement			***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***x***	***x***
✓ Validation et approbation des listes des étudiants et des projets retenus			***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***x***	***x***
✓ Allocation des bourses et des financements				***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***x***	***x***
✓ Suivi des boursiers et des activités de recherche				***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***x***	***x***
✓ Évaluation du programme en vue de l'ajustement de la politique					***x***		***X***		***x***	
PVII. Équipement des écoles publiques (écoles nationales et lycées) en mobiliers		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***			
✓ Évaluation des besoins des écoles publiques en mobiliers (matériels éducatifs, tableaux, bancs, buffets, bureaux et chaises)		***x***								
✓ Évaluation des besoins de ces écoles en matériels éducatifs avec une attention particulière pour ceux destinés aux enfants à besoins spéciaux		***x***								
✓ Préparation des cahiers de charges par classe (préscolaire, fondamentale et secondaire) en vue de l'acquisition de ces matériels et de la fabrication des mobiliers		***x***								

✓ Choix des fournisseurs de ces matériels éducatifs et des ateliers de fabrication des mobiliers		***x***	***x***							
✓ Acquisition des matériels éducatifs et des mobiliers			***x***	***x***	***x***					
✓ Supervision des ateliers de fabrication des mobiliers			***x***	***x***	***x***					
✓ Réception et distribution des matériels et mobiliers aux écoles.			***x***	***x***	***x***					
PVIII. Alphabétisation de jeunes et d'adultes		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***
✓ Mise à jour de la liste des concernés		***x***								
✓ Déploiement graduel des interventions au niveau national			***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***
✓ Inventaire des locaux susceptibles d'accueillir les classes d'alphabétisation		***x***								
✓ Formation et certification de 7,500 agents d'alphabétisation (moniteurs-superviseurs-formateurs)		***x***	***x***							
✓ Révision/adaptation des contenus des programmes, des manuels d'apprenants et des guides des agents d'alphabétisation aux nouvelles orientations inscrites dans le PDEF		***x***	***x***							
✓ Organisation des sessions de formation		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***
✓ Élaboration et reproduction des matériels de formation pour l'alphabétisation fonctionnelle		***x***	***x***							
✓ Formation et certification des agents spécialisés en alphabétisation fonctionnelle			***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***
✓ Dispensation de la formation fonctionnelle au profit de 640 000 bénéficiaires			***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***
✓ Suivi de la formation, évaluation et certification des finissants		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***
Programme IX : Formation professionnelle au bénéfice de 50 000 jeunes de 18 à 25 ans alphabétisés			***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***x***
✓ Évaluation des besoins de formation professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans fraichement alphabétisées			***x***							
✓ Identification des métiers porteurs			***x***							
✓ Développement d'un mécanisme de partenariat avec les professionnels des secteurs cibles			***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***X***	***x***
✓ Élaboration, test, validation et reproduction des modules de formation			***x***							
✓ Établissement de la liste des bénéficiaires par métier et par département			***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***X***	***x***
✓ Organisation des sessions de formation				***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***X***	***x***
✓ Suivi de la formation, évaluation et certification des finissants				***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***X***	***x***

II. Qualité dans l'équité

PX. Mise en place d'une politique d'orientation scolaire		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***X***	***x***
✓ Conception, élaboration, validation et application d'une politique d'orientation scolaire		***x***								
✓ Réalisation de campagnes d'information et de sensibilisation auprès des élèves, des parents et d'autres partenaires		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***X***	***x***
✓ Recrutement, formation et équipement de conseillers d'orientation, des directeurs départementaux et des inspecteurs			***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***X***	***x***
✓ Organisation annuellement de deux (2) sessions d'orientation à l'intention des élèves de 9e année fondamentale et de 2e année du secondaire et de leurs parents (Entre janvier – mars)			***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***X***	***x***
✓ Prise en compte des choix de chaque élève et réalisation de la première simulation d'orientation scolaire dont le résultat sera communiqué aux écoles et aux élèves (Entre avril- juin);			***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***X***	***x***
✓ Lancement des inscriptions et de l'affectation des élèves dès la fin des examens de 9e année (Août);			***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***X***	***x***
✓ Traitement des cas spéciaux et fin des affectations (Août-septembre);			***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***X***	***x***
✓ Supervision et évaluation du processus afin de prendre les mesures correctives nécessaires			***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***X***	***x***
PXI. Réforme des curricula scolaires		***x***	***x***	***x***	***x***					
✓ Création et mise sur pied d'un comité scientifique chargé de l'évaluation et de la révision des curricula		***X***								
✓ Inventaire et mise en place d'un système de gestion des documents		***X***								
✓ Évaluation des curricula existants		***X***								
✓ Préparation d'un Cahier de charges, afin d'orienter la réforme envisagée		***X***								
✓ Révision et validation des programmes d'étude			***x***	***x***						
✓ Réalisation d'une campagne d'information et de sensibilisation sur la réforme des curricula			***x***	***x***						
✓ Production et diffusion des nouveaux programmes d'étude				***x***	***x***					
✓ Supervision et évaluation du processus de réforme des curricula		***X***	***x***	***x***	***x***					
PXII. Adaptation des ressources pédagogiques et didactiques		***X***	***x***	***x***	***x***					
✓ Inventaire et mise en place d'un système de gestion des ressources pédagogiques et didactiques		***X***								
✓ Élaboration d'un cahier de charge afin d'orienter la révision des ressources pédagogiques et didactiques		***X***								

✓ Évaluation et révision de ces ressources et le cas échéant, développer de nouvelles ressources pédagogiques et didactiques			***x***	***x***	***x***					
✓ Réalisation d'une campagne d'information et de sensibilisation sur les ressources pédagogiques et didactiques			***x***	***x***						
✓ Production et diffusion de ces ressources			***x***	***x***	***x***					
✓ Supervision et évaluation du processus de de réforme des ressources pédagogiques dans les écoles;			***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***x***
PXIII. Renforcement des institutions de formation initiale des enseignants		***X***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***x***
✓ Recensement des institutions de formation initiale d'enseignants et de directeurs		***X***								
✓ Évaluation de leurs programmes d'études		***x***								
✓ Évaluation des compétences des professeurs		***x***								
✓ Révision et adaptation des programmes d'étude			***x***							
✓ Formation initiale de : . 5 000 enseignants pour le préscolaire, . 10 000 enseignants pour le fondamental, . 1 000 enseignants pour le secondaire et . 5 000 formateurs pour le non-formel			***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***x***
✓ Supervision de la formation			***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***x***
✓ Diplomation ou certification des formés					***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***x***
✓ Évaluation du processus						***x***		***X***		***x***
PXIV. Formation continue des enseignants et des directeurs d'école		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***x***
✓ Évaluation des besoins en formation de chaque catégorie de moniteurs, d'enseignants, de formateurs et de directeurs		***x***				***x***				
✓ Développement des programmes de formation		***x***				***x***				
✓ Identification et sélection des institutions de formation		***x***				***x***				
✓ Établissement de la liste des bénéficiaires		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***x***
✓ Organisation des session de formation			***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***x***
✓ Évaluation et certification des formés			***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***x***
PXV. Développement de coopération et de relations interinstitutionnelles, aux niveaux national et international		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***x***
✓ Réalisation d'un état des lieux en matière de coopération nationale et internationale		***x***								
✓ Élaboration d'une politique de coopération interinstitutionnelle		***x***								
✓ Présentation, validation et mise en œuvre de cette politique			***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***x***	***X***
✓ Suivi et évaluation du processus de mise et révision de la politique			***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***x***	***X***

PXVI. Réforme du système de suivi-évaluation des apprentissages et des acquis scolaires		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***x***	***X***

✓ Réalisation d'un état des lieux du mécanisme de suivi-évaluation des apprentissages et des acquis scolaires		***x***								
✓ Mise en place d'un programme de formation des personnels du MENFP dédiés à cet effet		***x***								
✓ Développer et mettre en œuvre un plan de suivi-évaluation			***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***x***	***X***
✓ Supervision et évaluation régulière du processus			***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***x***	***X***
III. Gouvernance										
PXVII. Renforcement des mécanismes visant à décentraliser le processus de prise de décision		***x***	***x***	***x***	***x***					
✓ Collecte des documents clés (lois cadres, lois organiques, et autres documents légaux qui régissent le système éducatif haïtien)	***x***	***x***								
✓ Évaluation des influences et des effets de ces lois sur la performance du système éducatif	***x***	***x***								
✓ Révision et amendement de ces textes, et élaboration d'autres textes de lois au besoin	***x***	***x***	***x***							
✓ Mise en application et diffusion du cadre légal révisé régissant le ministère			***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***x***	***X***
✓ Accompagnement du personnel du MENFP dans la mise en œuvre du cadre légal révisé régissant le ministère			***x***	***x***						
✓ Renfoncement effectif de la collaboration avec les collectivités territoriales en vue de la mise en place des commissions municipales d'éducation (CME) en particulier		***x***	***x***	***x***						
✓ Suivi et évaluation du processus de mise en œuvre du cadre légal		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***x***	***X***
PXVIII. Renforcement des structures de pilotage et de gestion du sous-secteur FTP		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***x***	***X***
SPXVIII.1. Renforcement de la coordination inter et intra sectorielle		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***x***	***X***
✓ Établissement et mise à jour régulièrement de la liste de tous les secteurs ou institutions de l'État disposant et supervisant des centres et établissements de FTP.		***x***	***x***	***x***						
✓ Création et mise en place du conseil national et des conseils départementaux de la FTP tels que prescrits par la loi		***x***	***x***							
✓ Évaluation, révision et harmonisation des différents programmes FTP		***x***	***x***							
✓ Mise en place d'un sous-système d'information et de gestion pour la FTP		***x***	***x***							

en vue de son intégration dans le SIGE										
✓ Suivi et évaluation du processus d'intégration des acteurs de la FTP		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***X***
SPXVIII.2. Renforcement de la gouvernance de l'INFP		***x***	***x***	***x***						
✓ Évaluation des capacités institutionnelles de l'INFP et, si nécessaire, réorganiser sa structure organisationnelle		***x***								
✓ Dotation de l'INFP des ressources nécessaires en termes de planification et de gestion		***x***	***x***							
✓ Renforcement des mécanismes de financement de la FTP (Fonds de FTP »[15], entre autres) et mise en place d'un dispositif de gestion des ressources			***x***							
✓ Réalisation d'un plaidoyer en faveur de l' « augmentation du pourcentage du budget de l'INFP dans le budget de l'Etat » en vue de renforcer sa capacité de coordination du sous-secteur FTP		***x***	***x***							
✓ Renforcement du partenariat public-privé (secteurs formel et informel) en vue de rendre la FTP plus efficace			***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***X***
SPXVIII.3. Renforcement des capacités de gestion des centres publics de formation professionnelle et technique		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***X***
✓ Evaluation de la première phase de mise en place des conseils d'établissements et y apporter les correctifs nécessaires		***x***								
✓ Élaboration et mise en œuvre d'un manuel de procédures administratives et financières		***x***	***x***							
✓ Renforcement des capacités des gestionnaires des centres publics			***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***x***	***X***
✓ Evaluation des cellules d'orientation et de placement professionnel (COPP) et les dupliquer, au besoin		***x***	***x***	***x***	***x***					
✓ Suivi et évaluation du processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'affaires des centres publics			***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***x***	***X***

[15]Voir la note sur le Pré-Fonds de la FTP (AFD et UCP/BID).

PXIX. Renforcement des capacités de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR)	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***x***	***X***	
✓ Actualisation, vote, publication et application de la loi cadre et des autres textes législatifs et administratifs portant sur l'ESR	***x***	***x***	***x***	***x***							
✓ Renforcement du mécanisme de financement et de gestion de l'ESR)		***x***	***x***	***x***							
✓ Élaboration, validation et mise œuvre d'une politique d'allocation de bourses et de financement de la recherche		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***x***	***X***	
✓ Suivi et évaluation du processus et ajustement, au besoin, de cette politique		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***X***	***x***	***X***	
PXX. Renforcement du cadre normatif et procédural du MENFP	***x***	***x***	***x***	***x***							
✓ Réalisation d'un état des lieux et, si nécessaire, révision des normes et procédures régissant le fonctionnement du ministère, et élaboration d'autres normes et procédures au besoin	***x***	***x***									
✓ Diffusion et mise en application du cadre normatif et procédural révisé		***x***	***x***								
✓ Accompagnement du personnel du MENFP dans la mise en œuvre du cadre normal et procédural révisé régissant le ministère		***x***	***x***	***x***							
✓ Suivi et évaluation du processus		***x***	***x***	***x***							
✓ Mise en place d'un système national d'accréditation, de suivi et de contrôle de qualité	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***						
PXXI. Renforcement des compétences du personnel du MENFP		***x***	***x***	***x***							
✓ Analyse et révision du référentiel de compétences du personnel du ministère		***x***									
✓ Évaluation des besoins en formation des différentes catégories de personnel		***x***									
✓ Sur la base des résultats de cette évaluation, élaboration d'un cadre de formation pour toutes les catégories du personnel;			***x***								
✓ Recrutement de nouvelles ressources humaines			***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***X***	
✓ Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation du personnel			***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***X***	
✓ Supervision et suivi de la formation et ajustement du programme			***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	
PXXII. Mise en place d'une politique de motivation du personnel du MENFP											

✓ Réalisation d'un audit institutionnel		***x***								
✓ Élaboration, validation et mise en œuvre d'une politique visant la motivation du personnel		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***X***
✓ Diffusion de cette politique;		***x***								
✓ Information et sensibilisation du personnel du ministère sur la politique		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***X***
✓ Supervision et évaluation du processus, et ajustement de la politique		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***X***
PXXIII. Renforcement des capacités matérielles et financières du MENFP										
✓ Réalisation d'un inventaire des biens meubles et immeubles du ministère		***x***								
✓ Évaluation des besoins des structures du ministère en ressources matérielles et budgétaires		***x***								
✓ Acquisition et équipement de ces structures		***x***	***x***	***x***						
✓ Développement d'un système de gestion informatisée des biens et équipements et publication régulière des inventaires			***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***X***
✓ Suivi et production de rapports réguliers sur le processus d'allocation et d'exécution des budgets			***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***X***
✓ Audit des structures du MENFP et publication des rapports y afférents.			***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***X***
IV. Pilotage et gestion du PDEF										
✓ Mise en place et organisation des différentes structures chargées de mettre en œuvre le Plan		***x***								
✓ Développement des outils de planification et de gestion		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***X***
✓ Mise en œuvre de ces outils		***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***X***
✓ Pilotage du processus	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***X***
✓ Suivi du processus	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***x***	***X***	***x***	***X***
✓ Évaluations interne et externe du processus et des résultats			***x***			***x***			***x***	***X***

CHAPITRE III : STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

Le processus de mise en œuvre du plan décennal (PDEF : 2017-2027) sera très participatif. Toutes les structures du ministère tant au niveau central qu'au niveau déconcentré ainsi que ses différents partenaires seront responsabilisés et mobilisés à cet effet. Ils seront représentés à travers les différents organes mis en place pour orienter, coordonner, gérer et exécuter les différentes actions programmées.

Ce processus s'appuiera sur des plans d'actions triennaux (PAT) et des Plans opérationnels annuels (POA). Les plans d'actions triennaux (PAT) seront élaborés sur la base des programmes et sous-programmes du PDEF en suivant la progression définie dans le chronogramme d'actions

et indiqueront les activités à mettre en œuvre à moyen terme dans chaque sous-secteur (petite enfance, fondamental, secondaire, universitaire, formation professionnelle, alphabétisation et éducation inclusive). Tout se fera dans la perspective de permettre au MENFP d'appliquer efficacement la politique de l'État en matière d'éducation, de formation et de recherche. Quant aux plans opérationnels annuels (POA), ils découleront directement du Plan d'Action Triennal (PAT) de la période sous référence.

III.1. DISPOSITIF ORGANISATIONNEL

Comme dispositif organisationnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PDEF, il y aura : un comité stratégique (CS), un comité technique (CT) et des structures d'exécution (SE).

i. Comité stratégique (CS)

Le Comité stratégique (CS) sera l'organe de réflexion et d'orientation du processus de mise en œuvre du PDEF. Il sera présidé par le Ministre de l'éducation ou de son représentant et composé d'un représentant du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), d'un représentant du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), du Directeur Général du MENFP qui jouera le rôle de Secrétaire, du Directeur Général de l'ONAPE (Secrétaire Adjoint), du conseiller en éducation de la présidence de la République, du conseiller en éducation de la Primature, des présidents des commissions d'éducation du Parlement, du secrétaire d'État à l'alphabétisation, du directeur général de l'INFP et du chef de file des PTF.

Son rôle sera i) de recruter ou affecter les ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement du dispositif de mise en œuvre du PDEF, ii) de valider et approuver les plans triennaux et annuels d'opérations et les budgets y relatifs, les rapports semestriels de suivi, les bilans annuels d'activités et les rapports d'évaluation qui lui seront soumis; iii) d'ajuster au besoin les options stratégiques du PDEF; iv)de veiller à l'alignement des partenaires par rapport aux options retenues; et v) de mener les concertations avec les partenaires nationaux et internationaux lors des réunions de la table sectorielle et la revue sectorielle annuelle en vue du financement du plan.

De plus, à partir des informations générées dans le cadre du suivi et d'évaluation du processus de mise en œuvre du PDEF, le CS décidera sur les grandes questions récurrentes et transversales comme l'offre et la qualité de l'éducation, l'équité pour tous, l'adéquation formation-emploi, la gestion rationnelle des ressources (matérielles, financières et humaines) et l'instauration de la gestion axée sur les résultats au niveau central et déconcentré du Ministère. Enfin, il analysera et approuvera toutes les propositions d'ajustement de la stratégie de mise en œuvre du PDEF qui lui seront soumises.

Le CS sera institué par décret présidentiel et se réunira deux (2) fois l'an. La Direction Générale (DG) du MENFP assurera, pour le compte du CS, les rôles de secrétariat, de reportage, d'archivage et de transmission des conclusions de ses travaux.

ii. Comité technique (CT)

Le CT sera l'organe administratif et technique en charge du pilotage du PDEF. Le Directeur Général du MENFP en assurera la présidence et le Directeur de l'UEP, le rôle de secrétaire permanent. Les autres membres seront : les Inspecteurs Généraux d'éducation, un représentant du Secrétaire d'État à l'alphabétisation, un représentant de l'INFP, un représentant de l'ONAPE et les Coordonnateurs de Pôle.

Le rôle du CT sera d'assurer la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'ensemble des activités du PDEF. C'est à ce niveau que seront préparés et gérés tous les documents de planification d'activités, de programmation budgétaire, et de suivi-évaluation. Il rendra compte au CS sur une base semestrielle et annuelle.

iii. Structures d'exécution (SE)

Les responsables de programmes, les directions techniques (DT), les directions départementales d'éducation (DDE), les bureaux départementaux d'alphabétisation et les structures déconcentrées de l'INFP seront les structures d'exécution (SE) des activités du PDEF. Ils prépareront régulièrement leurs plans opérationnels d'action (POA) qu'ils soumettront au CT pour intégration et approbation.

III.2. MODALITÉS DE SUIVI

Le suivi de la mise en œuvre du PDEF se fera également de façon très participative. Cela permettra aux différents acteurs impliqués de se concerter régulièrement sur les niveaux de réalisation des différentes actions programmées ainsi que sur leurs résultats. Ce suivi sera fait par programme et sous-programme du PDEF suivant un tableau de bord préalablement établi, avec la participation des partenaires techniques et financiers (PTF). Il s'étendra également sur le fonctionnement du dispositif organisationnel mis en place, la stratégie de mise en œuvre adoptée et appliquée, le respect des normes et procédures établies ainsi que sur le financement du PDEF.

i. Suivi organisationnel

Le suivi organisationnel permettra de voir si les organes prévus par le PDEF sont effectivement en place et fonctionnent de manière efficace. Cela relèvera de la responsabilité du Comité Stratégique (CS).

ii. Suivi de la mise en œuvre des programmes

Le suivi de la mise en œuvre des programmes permettra au comité technique (CT)de juger de l'état d'avancement des activités. Cela se fera par le biais de rencontres périodiques avec les différentes structures d'exécution du PDEF.

iii. Suivi de la conformité

Ce type de suivi portera principalement sur le respect par les structures d'exécution (SE)des normes et procédures établies notamment en matière de réhabilitation et de construction scolaires, d'acquisition de biens et services et de gestion des ressources. Cela relèvera de la responsabilité du comité technique (CT).

iv. Suivi financier

Le comité technique (CT) s'assurera également que les modalités de décaissement prévues par l'État haïtien et les partenaires techniques et financiers (PTF) sont respectées et la mise en œuvre du PDEF se fait en conformité avec le budget et le calendrier pré-établis. Il aura ainsi à collecter et consolider les données financières dans le but de fournir au comité stratégique (CS) les informations relatives à l'utilisation des fonds alloués en regard des objectifs fixés.

v. Suivi des résultats

Toutes les structures d'exécution (SE) répondront des résultats des différentes activités du PDEF dont elles auront la charge. Elles fourniront périodiquement (semestriellement ou annuellement) des rapports d'activités axés sur des résultats au CT pour les suites nécessaires. Ce dernier déterminera continuellement dans quelle mesure les interventions réalisées ont permis d'atteindre les résultats escomptés. En d'autres termes, il cherchera à déterminer régulièrement si les activités, programmes et sous-programmes sont en voie d'atteindre les résultats planifiés (produits, réalisations et impact) et s'ils ont produit du même coup des effets non recherchés (positifs ou négatifs).

III.3. MODALITES D'EVALUATION

Quatre types d'évaluations sont préconisés dans le cadre de la mise en œuvre du PDEF : des évaluations annuelles (POA), des évaluations triennales(PAT), une évaluation interne et externe à mi-parcours et une évaluation finale externe.

i. Évaluation des POA

L'évaluation annuelle du POA consistera à analyser les résultats obtenus et les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre du plan pour une année donnée. Elle aura lieu à la fin du mois d'août au plus tard et sera à la charge du comité technique (CT). Son contenu sera alimenté par les différents rapports de suivi produits par les structures d'exécution (SE) au cours de l'année et sera soumis au CS pour appréciation.

ii. Évaluation des PAT

L'évaluation du PAT vise à réaliser un bilan global des activités conduites au cours des trois années de mise en œuvre du PDEF au regard des objectifs fixés. Elle permettra à tous les acteurs

impliqués de se rendre compte, d'une part, s'ils avancent dans la bonne direction et, d'autre part, si le rythme avec lequel ils avancent leur permettra d'atteindre à temps les résultats escomptés. Elle sera commandée par le comité stratégique (CS) et réalisée par le comité technique (CT) avec l'assistance d'un consultant ou d'une firme de consultation recrutée à cet effet.

iii. Évaluation à mi-parcours du PDEF

L'évaluation à mi-parcours aura pour objectifs de fournir aux responsables stratégiques des informations nécessaires (faits, analyses et recommandations) pour apprécier le processus de mise en œuvre du PDEF et pour prendre des décisions appropriées sur la poursuite des activités, programmes et sous-programmes. Elle permettra, en outre, de savoir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, de mesurer le chemin parcouru, de capitaliser les acquis, d'évaluer ce qui reste et de proposer des mesures correctives, le cas échéant, pour garantir l'atteinte des objectifs fixés. Commandée par le CS, elle sera pilotée à l'interne par le CT et réalisée par un organe externe au processus de mise en œuvre du PDEF.

iv. Évaluation finale

L'évaluation finale sera également réalisée par une équipe externe à l'initiative du CS à la date d'échéance du PDEF. Elle aura pour objectifs) de faire le bilan de ce qui a été réalisé, ii) de mesurer le niveau d'atteinte des résultats et des objectifs fixés et iii) de vérifier que les ressources mobilisées ont été utilisées pour produire les résultats obtenus. Dans ce sens, elle permettra de disposer des données pour capitaliser les acquis et pour envisager la suite éventuelle à donner aux programmes et sous-programmes du PDEF. En quelques sortes, elle aidera le MENFP à améliorer le pilotage des interventions futures et à partager les connaissances acquises de la mise en œuvre des programmes et sous-programmes entre les différentes parties prenantes et partenaires du Ministère.

En résumé, l'évaluation finale du PDEF aura les objectifs spécifiques suivants :

- ✓ Évaluer dans quelle mesure la stratégie appliquée et les programmes et sous-programmes exécutés ont été pertinents et efficaces ;
- ✓ Établir dans quelle mesure les ressources mobilisées ont été utilisées de façon efficiente ;
- ✓ Évaluer dans quelle mesure les effets produits par les différentes activités du PDEF sont durables et contribuent au bon développement du système éducatif haïtien ;
- ✓ Mesurer la contribution des PTF à la réalisation des objectifs stratégiques du PDEF ;
- ✓ Identifier et documenter les grands enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes et sous-programmes du PDEF.

III.4. STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

La stratégie d'information et de communication va se faire autour d'un triptyque : les cibles, leurs besoins, et les messages adéquats. Cela permettra d'avoir une vision globale de la stratégie à implémenter (publics, presse, publicité, site internet, campagnes électroniques, événementiel...) sur la durée et d'en voir la périodicité. Celle-ci permet aussi d'optimiser et de contrôler les dépenses de communication.

III.4.1. Stratégie d'information

Le MENFP, à travers l'unité du système d'information (USI) et la direction de la planification et de coopération externe (DPCE), mettra en place un dispositif visant à orienter le développement, l'entretien et l'alignement stratégiques du système d'information pour l'éducation. Ce seront des outils d'orientation et de renforcement des capacités et de la gouvernance du secteur.

Trois éléments essentiels devront guider le processus de mise en place de ce système : disponibilité des informations, intégrité et fiabilité des données et confidentialité. Des passerelles de communication interne et externe seront établies avec les différentes structures d'exécution du PDEF.

III.4.2. Stratégie de communication

La stratégie de communication aura pour objectif d'informer le public en général et les parties prenantes en particulier sur la mise en œuvre et les résultats du PDEF. Elle prendra en compte ces trois éléments principaux inter-reliés : les cibles, les besoins et les messages.

S'appuyant sur les structures du ministère (Bureau de Presse, Radio Éducative, etc.), le cadre stratégique de communication comprendra deux (2) grands niveaux (interne et externe) à travers un certain nombre de canaux tels que :

- Réunions systématiques
- Pages Web
- USI
- SIGE
- Bulletins d'information électroniques
- Réseaux sociaux, etc.

Au niveau interne, la diffusion des informations se fera entre les différentes structures du MENFP et au niveau externe à travers : le parlement, le conseil de gouvernement, les autorités locales, la société civile et le grand public, les parents et les éducateurs, le secteur privé des affaires et les partenaires techniques et financiers.

CHAPITRE IV : COÛTS ET STRATÉGIES DE FINACEMENT DU PDEF

IV.1. Coût du Plan 2017-2027

Programme	Coût	%
I. Accès		
PI. Réhabilitation/Reconstruction d'écoles publiques du pays		
SPI.1.Réhabilitation d'écoles publiques		
SPI.2. Reconstruction d'écoles nationales et de lycées en mauvais état		
PII. Réorganisation de l'offre scolaire publique à l'échelle nationale		
SPII.1. Création et implantation de nouvelles écoles publiques à l'échelle nationale		
SPII.2.Mise en place de la filière technologique dans les lycées		
SPII.3.Redéfinition des aires de recrutement de toutes les écoles publiques du pays		
PIII. Scolarisation de tous les enfants âgés de 4 à 14 ans.		
PIV. Financement des coûts de scolarisation obligatoire et gratuite		
PV. Accès équitable pour tous à la formation professionnelle et technique		
SPV.1.Augmentation de l'offre de formation		
SPV.2. Formation tout au long de la vie		
PVI. Allocation de bourses aux finissants du secondaire et financement de la recherche scientifique		
PVII. Équipement des écoles publiques (écoles nationales et lycées) en mobiliers		
PVIII. Alphabétisation de jeunes et d'adules		
Programme IX : Formation professionnelle orientée vers les petits métiers au bénéfice des jeunes de 18 à 25 ans alphabétisés		
Sous-Total I		
II. Qualité		
PX. Mise en place d'un système d'orientation des finissants au fondamental		
PXI. Réforme des curricula scolaires		
PXII. Adaptation des ressources pédagogiques et didactiques		
PXIII. Renforcement des institutions de formation initiale des enseignants et des directeurs d'école		
PXIV. Formation continue des enseignants et des directeurs d'école		
PXV. Développement de coopération et de relations avec des institutions d'enseignement supérieur et universitaire étrangères		
PXVI. Réforme du système d'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves		
Sous-Total II		
III. Gouvernance		
PXVII. Renforcement des mécanismes visant à décentraliser le		

processus de prise de décision		
PXVIII. Renforcement des structures de pilotage et de gestion du sous-secteur FTP		
SPXVIII.1. Renforcement de la coordination inter et intra sectorielle		
SPXVIII.2. Renforcement de la gouvernance de l'INFP		
SPXVIII.3.Renforcement des capacités de gestion des centres publics de formation professionnelle et technique		
PXIX. Transformation de la gouvernance du secteur de l'enseignement supérieur et universitaire		
PXX. Renforcement du cadre normatif et procédural du MENFP		
PXXI. Renforcement des compétences des fonctionnaires		
PXXII. Mise en place des mesures incitatives en vue de la motivation des fonctionnaires		
PXXIII. Renforcement des capacités matérielles et financières du MENFP		
Sous-Total IIII		
1. **Pilotage et gestion du plan**		
Sous-Total IV		
Grand Total		

IV.2. Stratégie de financement du Plan

Annexes du Plan

Annexe I. CADRE DES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PDEF

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PDEF : Répondre aux besoins éducatifs de tous les haïtiens.															
Indicateurs de Résultats	**Situation de base**	**Unité de mesure**	**Valeurs cibles**										**Fréquence**	**Source de vérification**	**Responsable**
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027			
I. ACCÈS															
I.1.Petite enfance															
% d'enfants de 4-5 ans admis au préscolaire	60	%										100	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
% d'enfants de 4-5 ans admis dans le public	???	%										40	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
% d'écoles nationales contenant 2 classes préscolaires	7	%										40	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
# nouvelles places assises créées dans les écoles nationales	0	Nbre places assises										200.000	Annuelle	Bilan annuel	CT du PDEF
Ratio enfants/classe	???											???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
Ratio enfants/enseignant	???											???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
M^2/enfant	???											???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
Coût moyen de scolarisation au préscolaire	???	Gourdes										???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
I.2. Fondamental															
Taux d'admission des enfants de 6 ans au fondamental	40	%					100	100	100	100	100	100	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
Taux Net de Scolarisation des enfants de 6-11 ans aux cycles 1 et 2 du fondamental	88	%					100	100	100	100	100	100	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
Taux Brut de Scolarisation au fondamental	143.50	%					100	100	100	100	100	100	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
% d'enfants de 6-11 ans scolarisés dans le public	???	%										40	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
% d'enfants de 6-11 ans scolarisés gratuitement aux 1e et 2e cycles du fondamental	???	%					80					80	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PDEF : Répondre aux besoins éducatifs de tous les haïtiens.															
Indicateurs de Résultats	**Situation de base**	**Unité de mesure**	**Valeurs cibles**										**Fréquence**	**Source de vérification**	**Responsable**
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027			
% d'écoles nationales	24	%										40	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
# d'écoles nationales réhabilitées	0	%										559	Semestrielle	Rapport du CT	CT du PDEF
# d'écoles nationales reconstruites	0	Nbre d'écoles										950	Semestrielle	Rapport du CT	CT du PDEF
# nouvelles places assises publiques créées au fondamental	0	Nbre de places assises										500.000	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
Taux de transition au 3e cycle	30	%										80	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
% d'élèves de 11-14 ans scolarisés dans le public	???	%										40	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
Taux Net de scolarisation des enfants de 6-14 ans	???	%										100	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
% d'élèves scolarisés gratuitement au fondamental	???	%										100	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# d'écoles nationales pour lesquelles des aires de recrutement sont définies	29.22	%										100	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
% d'écoles nationales équipées en mobiliers	???	%										100%	Semestrielle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
Ratio enfants/enseignant	???											???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
Ratio enfants/classe	???											???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
M^2/élève	???											???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
Coût moyen de scolarisation aux 1e et 2e cycles	???	Gourdes										???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PDEF : Répondre aux besoins éducatifs de tous les haïtiens.															
Indicateurs de Résultats	**Situation de base**	**Unité de mesure**	**Valeurs cibles**										**Fréquence**	**Source de vérification**	**Responsable**
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027			
Coût moyen de scolarisation au 3e cycle	???	Gourdes										???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
I.3. Secondaire															
Taux d'admission des jeunes de 15 ans au secondaire	???	%										60	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
Taux Net de Scolarisation des jeunes de 15-18 ans au secondaire	15	%										40	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
Taux Brut de Scolarisation au secondaire	44	%										60	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
% de jeunes de 15-18 ans scolarisés dans les lycées	???	%										15	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
% de lycées par rapport au nombre d'écoles secondaires	27	%										40	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
# de lycées réhabilités	0	Nbre de lycées										52	Semestrielle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# de lycées reconstruits	0	Nbre de lycées										89	Semestrielle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# nouvelles places assises publiques créées au secondaire	0	Nbre de places assises										40.000	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# lycées où la filière technologique est mise en place	0	Nbre										50	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# de programmes d'enseignement mis en place	0	Nbre de programmes										???	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# de lycées pour lesquelles des aires de recrutement sont définies	0	%										100	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
% de lycées équipés en mobiliers	???	%										100	Semestrielle	Bilan annuel du	CT du PDEF

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PDEF : Répondre aux besoins éducatifs de tous les haïtiens.															
Indicateurs de Résultats	**Situation de base**	**Unité de mesure**	**Valeurs cibles**										**Fréquence**	**Source de vérification**	**Responsable**
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027			
														CT	
M^2/élève	???	M^2										???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
Coût moyen de scolarisation au secondaire par filière	???	Gourdes										???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
# de nouveaux enseignants nommés	???	Nbre										???	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# de nouveaux directeurs nommés par catégorie	???	Nbre										???	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
I.4. Formation Professionnelle et Technique															
% de jeunes de 15 ans au professionnel	???	%										10	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
% de jeunes de 15-18 ans en formation au professionnel	???	%										20	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
% de jeunes de 19-22 ans en formation au professionnel	???	%										25	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
% de jeunes de 15-22 ans en formation dans des centres publics	???	%										10	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
% de centres de formation publics par rapport au nombre total	???	%										???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
# de centres publics de formation réhabilités	???	Nbre										???	Semestrielle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# de centres de formation publics reconstruits	???	Nbre										???	Semestrielle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# nouvelles places assises publiques créées au professionnel	???	Places assises										???	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PDEF : Répondre aux besoins éducatifs de tous les haïtiens.															
Indicateurs de Résultats	**Situation de base**	**Unité de mesure**	**Valeurs cibles**										**Fréquence**	**Source de vérification**	**Responsable**
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027			
M^2/apprenant	???											???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
Coût moyen de formation par programme	???	Gourdes										???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
# de nouveaux formateurs nommés par catégorie	???	Nbre										???	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
I.5. Enseignement supérieur et universitaire															
# d'établissements d'enseignement supérieur et universitaire	???	Nbre d'établissements										???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
# d'établissements d'enseignement supérieur et universitaire reconnus par l'État	???	Nbre d'établissements publics										???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
# d'étudiants à l'enseignement supérieur et universitaire en Haïti	???	Nbre d'étudiants										???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
# de finissants du secondaire boursiers de l'État à l'université	???	Nbre de boursiers										5000	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# de programmes de formation supérieure et universitaire offerts	???	Nbre de programmes										???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
I.6. Éducation non formelle															
# d'apprenants accueillis	???	Nbre d'apprenants										???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
% de personnes alphabétisés	???	% d'alphabétisés										???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
II. QUALITÉ															
# de programmes évalués	0	Nbre										???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PDEF : Répondre aux besoins éducatifs de tous les haïtiens.															
Indicateurs de Résultats	**Situation de base**	**Unité de mesure**	**Valeurs cibles**										**Fréquence**	**Source de vérification**	**Responsable**
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027			
# de programmes réformés	0	Nbre										???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
# de ressources didactiques évaluées	0	Nbre										???	Semestrielle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# de ressources didactiques adaptées	0	Nbre										???	Semestrielle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# de ressources pédagogiques évaluées	0	Nbre										???	Semestrielle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# de ressources pédagogiques adaptées	0	Nbre										???	Semestrielle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# d'enseignants et de formateurs évalués par catégorie	0	Nbre d'enseignants										???	Semestrielle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
% d'enseignants et de formateurs évalués par catégorie	0	%										???	Semestrielle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# d'enseignants et de formateurs formés par catégorie	0	Nbre										???	Semestrielle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
% d'enseignants et de formateurs formés par catégorie	0	%										???	Semestrielle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# de directeurs évalués par catégorie	0	Nbre										???	Semestrielle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
% de directeurs formés par catégorie	0	%										???	Semestrielle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PDEF : Répondre aux besoins éducatifs de tous les haïtiens.																
Indicateurs de Résultats	**Situation de base**	**Unité de mesure**	**Valeurs cibles**										**Fréquence**	**Source de vérification**	**Responsable**	
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027				
# d'élèves et d'apprenants évalués par catégorie	???	Nbre										???	Semestrielle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF	CT du PDEF
# d'institutions de formation initiale évaluées	0	Nbre										???	Semestrielle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF	
# d'institutions d'enseignement supérieur et universitaire développant un programme de coopération internationale	???	Nbre										???	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF	
# de finissants au fondamental orientés vers le secondaire	0	%										60	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE	
# de finissants au fondamental orientés vers le professionnel	0	%										20	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE	
Taux moyen de redoublement au 1e cycle	24	%										0	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE	
Taux moyen de redoublement aux 2e et 3e cycles	24	%										10	Annuelle	Annuaire du MENFP		
Taux de survie en 6e année fondamentale	50	%										80	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE	
% d'enfants parcourant les 1e et 2e cycles sans redoublement	35	%										80	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE	
# de diplômés au fondamental	???	Nbre diplômés										???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE	
Taux d'achèvement au fondamental	???	% diplômés										80	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE	
Taux de rétention aux 1e et 2e cycles	60	%										100	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE	
Taux moyen de redoublement au secondaire	24	%										10	Annuelle	Annuaire du MENFP		
Taux de survie au secondaire IV	???	%										???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE	

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PDEF : Répondre aux besoins éducatifs de tous les haïtiens.															
Indicateurs de Résultats	**Situation de base**	**Unité de mesure**	**Valeurs cibles**										**Fréquence**	**Source de vérification**	**Responsable**
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027			
# de nouveaux enseignants nommés	0	Nbre d'enseignants										???	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# de nouveaux directeurs nommés	0	Nbre de directeurs										60	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
% de jeunes parcourant les 4 années du secondaire sans redoublement	35	%										60	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
# de diplômés au secondaire	???	Nbre de diplômés										???	Annuelle	Rapport du BUNEXE	BUNEXE
Taux d'achèvement au secondaire	???	% de diplômés										60	Annuelle	Rapport du BUNEXE	BUNEXE
# de diplômés au professionnel	???	# de diplômés										???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
Taux d'achèvement au professionnel	???	% de diplômés										60	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
# d'activités de recherche scientifique financées par l'État	????	Nbre d'activités										???	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# d'apprenants diplômés	???	# de diplômés										???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
% d'apprenants diplômés	???	%										???	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
Rendement interne au fondamental	???	%										90	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
Rendement interne au secondaire	???	%										90	Annuelle	Annuaire du MENFP	DPCE
III. Gouvernance															
# de textes de lois évalués	0	Nbre										???	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PDEF : Répondre aux besoins éducatifs de tous les haïtiens.															
Indicateurs de Résultats	**Situation de base**	**Unité de mesure**	**Valeurs cibles**										**Fréquence**	**Source de vérification**	**Responsable**
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027			
# de textes de lois amendés	0	Nbre										???	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# de nouveaux textes de lois élaborés	0	Nbre										???	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
% de nouveaux textes de lois votés	0	%										???	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# de nouvelles structures créées et mises en place pour renforcer la gouvernance	???	Nbre										???	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# de normes et procédures évaluées	0	Nbre										???	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
% de normes et procédures adaptées et mises en application	0	%										???	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
% de nouvelles normes et procédures élaborées et mises en application	0	%										???	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# de nouveaux cadres recrutés par catégorie	0	#										???	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# de cadres formés par catégorie	0	#										???	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF
# de structures du MENFP équipées en matériels et en budgets	0	#										???	Annuelle	Bilan annuel du CT	CT du PDEF

Documents consultés :

- BANQUE MONDIALE (2002). Suivi et Évaluation : quelques outils, méthodes et approches. En ligne à l'adresse : www.wordbank.org.
- BROUSSELLE, A ; CHAMPAGNE, F ; CONTANDRIOPOULOS, A et HARTZ, A (2009). L'évaluation : concepts et méthodes, Les Presses de l'Université de Montréal, Québec, 300p.
- Bukina Faso, Programme Sectoriel de l'éducation et de la Formation (PSEF) 2012-2021.
- BUREAU DE L'ÉVALUATION (2002). Guide du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats [en ligne], Programme des Nations Unies pour le développement http://web.undp.org/evaluation/documents/HandBook/French/Fr-M&E-Handbook.pdf (Document consulté en février 2014).
- COMMISSION EUROPÉENNE (2000). Indicateurs pour le suivi et l'évaluation : une méthodologie indicative, document de travail n°3.
- CONFEMEN [Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage] (Aout 2012). La communication pour une bonne gouvernance des systèmes éducatifs.
- Document Cadre de Politique nationale pour le Développement intégré de la Petite Enfance (DIPE), 2012.
- Enquête sur la violence contre les enfants en Haïtien 2012, Together for Girl, 2014.
- FISCCRG (2011). Guide pour le suivi et l'évaluation de projets/programmes. Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, Suisse.
- Grille d'évaluation et de supervision des Institutions d'Enseignement Supérieur (préparée par la DESRS)
- Group Croissance ; La Revue des Finances Publiques d'Haïti ; No 001 ; aout 2017.-
- Groupe de travail sur l'Éducation et la Formation [GTEF] (Août 2010). Pour un Pacte National pour l'Éducation en Haïti : Rapport au Président de la République, Port-au-Prince, Haïti**.**
- Guide pour la préparation sectorielle d'éducation, IIPE- UNESCO et GPE, 2011.
- Haïti Priorise, un plan de développement alternatif, www. Haïti Priorise.com, 2017.
- Horizon 2020 : Plan stratégique de l'UEH (2011-2020) ;
- Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) et du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), avec le soutien de l'UNICEF. Guide pour l'élaboration de plans sectoriels de l'éducation favorisant l'égalité des sexes, janvier 2017.
- Institut de statistique de l'Unesco (ISU)/ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)/ Programme sur les indicateurs de l'éducation dans le monde ; Le financement de l'éducation : Investissements et rendements ; Analyse des indicateurs de l'éducation dans le monde ; Édition 2002 ; Résumé. -
- James Logiste ; De la pertinence d'investir dans l'éducation en Haïti : perspectives publique et privée ; Edilivre ; France ; 2016.-

- Jean, B. J. (1989), Higher education in Haiti, 1958-1988: An analysis of its organization, administration and contributions to national development. Proquest Dissertations and Theses.
- L'éducation en chiffres, Direction de la Planification du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, 2015-2016.
- Les principes directeurs pour l'inclusion en éducation, UNESCO, 2009
- MENFP (1997). Plan National d'Éducation et de Formation (PNEF).
- MENFP (2010). Plan Opérationnel 2010-2015, Haïti. (2010). Vers la Refondation du Système Éducatif Haïtien. Plan Opérationnel 2010-2015. Port-au-Prince, Haïti.
- MENFP (2013), Mission & organisation interne de l'Unité d'Études et de Programmation (UEP), Port-au-Prince, octobre 2013.
- MENFP (2013). Bilan à Mi-Parcours Octobre 2010 - Décembre 2012
- MENFP (2015). Bilan de la mise en œuvre du PLAN OPÉRATIONNEL 2010-2015 : revue de la documentation en vue de la préparation d'un bilan à approfondir et d'un nouveau plan post 2015
- MENFP (2016). Actes de la retraite La Gouvernance de la Formation Professionnelle en Haïti : Avancées, Défis et Perspectives, Port-au-Prince, Haïti
- MENFP (mars 2017). Étude organisationnelle et institutionnelle de l'Institut national de la formation professionnelle (INFP), et préparation d'un avant-projet de loi portant sur la réorganisation de cet Institut (Patrick Werquin).
- MENFP (Mars 2017). Lettre de cadrage du gouvernement au Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Port-au-Prince, Haïti.
- MENFP (Novembre 2017). Politique nationale de formation des Personnels d'enseignement et d'encadrement (PNF/PEE) Plan de mise en œuvre, Haïti.
- Ministère de l'éducation nationale, de la Recherche, de la Culture et des Arts Chargé de la Jeunesse et Des Sports, Union Des Comores, Plan Intérimaire de l'éducation 2013-2015.
- Ministère de l'éducation, de la Jeunesse et des Sports, Royaume Du Cambodge, Plan Stratégique de l'Éducation 2014-2018.
- Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP) ; République d'Haïti ; Programme d'interventions prioritaires en éducation (PIPE) ; 2013-2016.-
- Ministères en Charge du Secteur de l'éducation, République De Guinée, Programme Sectoriel de l'Éducation 201572017.
- MONITORING & EVALUATION REFERENCE GROUP (2010). Glossary – Monitoring and Evaluation Terms [en ligne], Joint United Nations Programme HIV/AIDS,http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/document/2010/11_ME_Glossary_FinalWorkingDraft.pdf (Document consulté en janvier 2014).
- Morreira S. (2015). Steps Towards Decolonial Higher Education in Southern Africa? Epistemic Disobedience in the Humanities. Journal of Asian and African Studies, 1 –15
- O'Brien, K., et al. (2013). You say you want a revolution? Transforming education and capacity building in response to global change. *Environ. Sci. Policy* http://dx.doi.org/10.1016/j.envsci.2012.11.011.

- OCDE (2002). Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats [en ligne], http://www.oecd.org/dataoecd/29/21/2754804.pdf (Document consulté en janvier 2014).
- Pierre Toussaint, Plaidoyer pour une éducation à la petite enfance en Haïti, Haïti Perspectives, vol. 2 • no 4 • Hiver 2014.
- Plan d'actions stratégiques pluriannuel (2017-2022) de l'université publique de la Grand' Anse (UPGA) : Restructurer, Renforcer et Développer ; Projet de loi portant sur l'organisation, le fonctionnement et la modernisation de l'enseignement supérieur ;
- Plan sectoriel d'éducation de la Guinée 2011-2021.
- Plan sectoriel d'éducation du Madagascar 2017-2018.
- Planning And Performance Management Unit (2009). Glossary of Evaluation Terms [en ligne], Office of the Director of U.S. Foreign Assistance, United States Government, http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADO820.pdf (Document consulté en mars 2014)
- Prinsloo H. E. (2016), The role of the Humanities in decolonising the academy. *Arts & Humanities in Higher Education 15*(1) 164–168;
- Projet de budget de fonctionnement des Universités Publiques Régionales (UPR) Exercice 2017-2018 ;
- Projet de loi établissant le service social obligatoire pour les étudiants des universités bénéficiant du financement public ;
- Projet de loi organisant l'agence nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Projet de restructuration de la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DESRS) ;
- République du Burkina-Faso (2013). Politique sectorielle de l'éducation du Burkina-Faso (PSE/BF) 2014-2023.
- République du Burundi (juillet 2012). Plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation 2012-2020.
- République du Niger (juin 2013). Programme Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (2014-2024) : Document de stratégie.
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence (PAQUET), Secteur Education Formation 2013-2025
- Résultats de l'enquête sur l'enseignement supérieur (Année de référence : 2012-2013) ;
- RIDDE, V et DAGENAIS, C (2009). Approches et pratiques en évaluation de programme, Les Presses de l'Université de Montréal, Québec, 358p.
- Santos, B. S. (2012). Public sphere and epistemologies of the South. *Africa Development, 37*(1), 43–67.
- SECRÉTARIAT CONSEIL DU TRÉSOR (2013). Glossaire des termes usuels en mesure de performance et en évaluation : Pour une gestion saine et performante. Québec, Canada.
- SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, QUÉBEC (2002). L'évaluation de programme, document destiné aux dirigeants et dirigeantes des ministères et organismes. Québec, Canada.
- Smouts, M. C. (Ed.). (2007). *La situation postcoloniale : Les postcolonial studies dans le débat français*. Paris : Presses de Sciences Po.

- UK EVALUATION SOCIETY (2008). Glossary of Evaluation Terms [en ligne], UnitedKingdomGovernment,http://www.evaluation.org.uk/resources/glossary.aspx (Page consultée en janvier 2014).
- UNESCO (2007). Cadre pour une stratégie de communication en appui à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable.
- VIVERET, P (1989). L'évaluation des politiques et des actions publiques, rapport au premier ministre, Paris, La Documentation Française.
- Weidmann K. M.-C. et Vermette, R. (eds), (2009). La France au XXI siècle : Nouvelles perspectives, Birmingham (Alabama) : Summa Publications, Inc
- White, GRAHAM, W et WILES, P (2008). Monitoring Templates for Humanitarian Organizations. Étude réalisée à la demande du Directeur général de l'aide humanitaire de la Commission européenne (DG ECHO).